

PANIQUE A TANGER

EN PAGES 6 ET 7

Démocratie

Organe du Parti Démocrate de l'Indépendance — 65, Bd Danton, Casablanca

Première Année N° 13

Lundi 1^{er} Avril 1957

Prix : 30 fr.



M. LACOSTE. — Direz-vous que je mens ?

M. BETTENCOURT. — Nous regrettons que l'énoncé de certaines vérités, quand il est le fait de certaines personnes, sont pris comme une offense.

Ali Boumendjel, martyr de l'Algérie libre

EN PAGE 10

La révolte des consciences

EN PAGE 10

*L'affaire de la Communauté Israélite
de Casablanca*

EN PAGE 9

Les événements... et les hommes

LA RADIO DITE NATIONALE

Radio-Moroc, station d'état, entretenue par le budget marocain donc par tous les contribuables n'est en service que d'une seule fraction de l'opinion.

Les conférenciers, les commentateurs, les chroniqueurs appartiennent à une même tendance politique et font de la Radio d'état un poste partisan.

Il n'est question que du voyage du leader d'un certain parti, de ses discours, de ses conférences, de ses poèmes. Il n'est question que des réunions de ce parti, de sa participation à telles ou telles activités.

A entendre le poste de Rabat, on croirait que tout le Maroc est homogène que nous n'avons qu'un seul parti, qu'un seul leader, et qu'une seule forme de penser.

Le P.D.I. lui, on n'en parle jamais ses communiqués sont sabotés. Des manifestations, des réunions qu'il organise on ne souffle pas un mot. Cette attitude nous révolte. Nous avions pensé qu'avec la nomination d'un ministre indépendant à la tête de l'information, la Radio de l'état marocain allait prendre un caractère d'objectivité et servir la vérité. Malheureusement la nomination de

M. Ahmed Guedira à la tête du département de l'Information n'a rien changé, elle a même aggravé la situation antérieure. Et la Radio de Rabat au lieu d'être au service du peuple pour l'informer honnêtement, l'instruire, contribuer à son éducation et à sa formation intellectuelle est en train de l'abrutir par une propagande tendancieuse qui veut la préparer à subir la dictature.

Les Marocains écoutent de moins en moins Radio-Moroc — ce poste partisan et mal organisé. — Ils fuient les faux prophètes qui viennent y déclamer leur prose tendancieuse.

Il est temps que le ministre intéressé s'occupe d'un des départements les plus sérieux de son ministère pour le mettre au service de la nation.

Radio Rabat doit dire la vérité, commenter librement la situation intérieure et extérieure, et rapporter fidèlement la situation du Maroc.

Au service de l'intérêt général il doit contribuer à une saine éducation du peuple.

Ali Ben Maati JEBEL
tizer

Moscou prend position contre l'exploitation unilatérale du Sahara par la France

On confirme, dans les milieux financiers autorisés, la prochaine constitution d'une société d'études pour le développement des régions sahariennes, société au capital initial de 100 millions de francs, qui prendra l'appellation de « Compagnie Française du Sahara ».

La Banque de l'Indochine, la Banque Lazard, le Crédit Lyonnais, la Banque de Paris et des Pays-Bas, l'Union Européenne Industrielle et Financière, la Banque de l'Union Parisienne et la Banque Rothschild, figurent parmi les promoteurs de ce nouvel établissement qui s'assigne pour tâche de procéder aux investissements privés qui devront aller de pair avec les investissements publics en vue du développement des régions sahariennes.

Les actes constitutifs de la Compagnie, dont M. Henri Bonnet, ambassadeur de France, assumerait la présidence, seront parachevés d'ici une quinzaine de jours.

COMMENTANT CETTE NOUVELLE LA PRESSE SOVIETIQUE SOULIGNE L'ARBITRAIRE DE CETTE MESURE UNILATERALE

« Les richesses du Sahara ne doivent évidemment pas rester inexploitées, mais appartenant au Maroc, à la Tunisie et à l'Algérie, elles doivent servir avant tout au bien-être des peuples de ces pays », estime la revue soviétique « Temps Nouveaux », dans son dernier numéro, cité par l'Agence Tass.

Le journal affirme que les dirigeants français ne sont pas les seuls à « vouloir s'approprier » les richesses du Sahara « en se lançant dans une nouvelle aventure coloniale » et que d'autres monopoles étrangers, et en premier lieu, les monopoles américains, anglais et Ouest-Allemand « s'efforcent par tous les moyens de prendre pied en Afrique du Nord. »

La revue soviétique déclare ensuite qu'il n'appartient qu'au Maroc, à la Tunisie et à l'Algérie de mettre en valeur les ressources du Sahara. Elle admet que « pour ce faire, d'autres Etats peuvent leur venir en aide », mais affirme que le financement doit être fourni par un organisme international, dans le cadre de l'O.N.U.

DU CÔTÉ DE GAZA

A quelques kilomètres du nord-est de Gaza, à une portée de fusil de la frontière de l'enclave « maudite », se dresse le derrick de Heletz 1, le premier puits de pétrole découvert en Israël et exploité commercialement. Heletz était un ancien forage de la filiale palestinienne de l'Iraq Petroleum, abandonné en 1948 à 1.057 mètres. Le 23 septembre 1955, les Israéliens touchaient le pétrole à 1.486 mètres, puis à 1.508. Autour de Heletz 1, d'autres puits ont été forés et d'autres encore sont en cours de forage afin de déterminer l'étendue probable du gisement et d'accroître l'exploitation. La marge d'opération est malheureusement étroite, compte tenu de l'extrême proximité de la ligne d'armistice (et le gisement pourrait bien se trouver de part et d'autre de la délimitation, ce qui serait loin de contribuer à un règlement du problème de la bande).

Au début, Heletz a produit 265 barils par jour soit environ 13.250 tonnes/an de brut semi-lourd (API 32). La production totale de 1956 a atteint 30.000 tonnes. La production actuelle de 800 barils/jour équivaut à un rythme annuel de 42.000 tonnes, qui sera vraisemblablement plus que doublé cette année. On comprend mieux alors la revendication égyptienne sur le Neguev et l'intransigence hargneuse des Israéliens.

L'EXODE...

Un document récent précise qu'en 1956, 19.672 personnes d'origine européenne ont quitté le Maroc pour émigrer en France ou d'autres pays.

Pendant les quatre premiers mois de l'année, l'effectif mensuel moyen des émigrants ne dépasse pas 770 personnes, compte tenu d'une poussée assez accentuée en mars (1.056 départs) et d'un net fléchissement en avril (707). Le mouvement se développe modérément en mai, juin et juillet (moyenne 997) et s'accroît sensiblement en août (1.454) et septembre (1.526). Le nombre total d'émigrants ne dépassent pas 8.806 au 1er octobre.

Au mois d'octobre, sont enregistrés 1.613 départs, le total est ainsi porté à 10.419 pour les dix premiers mois de l'année. Ce chiffre est presque doublé entre le 1er novembre et le 1er janvier 1957 : novembre 4.764, décembre 4.489. En décembre cependant, la cadence des départs tend à se ralentir vers la fin du mois et les statistiques de janvier confirment cette tendance.

C'est ce que donne déjà la répartition par régions d'origine des émigrants européens de décembre 1956 : Casablanca 1.300, Meknès 1.190, Rabat 1.082, Oujda 346, Marrakech 166, Fes 813, Agadir 152.

Profession des émigrants :

Sur les 19.672 émigrants, on compte officiellement 13.000 personnes sans professions déterminées : enfants, femmes ou parents âgés des émigrants. Compte tenu de 322 retraités et de 90 domestiques, le nombre de portants ayant occupé au Maroc un emploi actif dans l'administration ou les affaires du pays se ramène à 6.262 personnes, à savoir : 1.689 employés divers, 1.356 fonctionnaires, 1.061 ouvriers, 940 spécialistes, 532 cadres, 305 commerçants, 300 agriculteurs, 296 européens exerçant des professions libérales, 241 ingénieurs, 139 « directeurs industriels ».

Certaines prévisions pessimistes laissent entendre que l'année scolaire terminée, un grand nombre d'Européens quitteront le Maroc. Les chiffres avancés sont considérables. On parle de 70.000 départs à la fin de l'année 1957.

Nous considérons ces départs massifs comme préjudiciables à l'intérêt du Maroc. Que ceux qui ne peuvent s'adapter à l'ère nouvelle, ou dont l'activité n'est pas utile au Maroc, partent est une chose souhaitable et à encourager mais malheureusement il y a parmi les partants des techniciens, des cadres, des ouvriers spécialisés, des fonctionnaires, des industriels, des agriculteurs dont le Maroc a le plus grand besoin.

Notre pays manque de techniciens et de cadres et cette espèce humaine est très demandée à travers la planète.

Le gouvernement de Rabat doit pratiquer une politique qui ait pour but de retenir parmi nous toutes les personnes dont le travail est fructueux pour le Maroc. Il doit en même temps organiser la formation accélérée des cadres marocains. Cependant l'hémorragie que subit actuellement le Maroc dans le domaine des techniciens et des capitaux si elle dure risque de devenir mortelle.

La balance commerciale du Maroc pour l'année 1956

Les importations de la zone Sud du Maroc pour l'année 1956 portent sur la somme de 155.559 millions de francs. Les exportations ont été pour la même période et pour la même zone de 118.839 millions. Si nous comparons ces chiffres à ceux de l'année 1955 nous constatons pour les importations une diminution de l'ordre de 11 % et pour les exportations une augmentation de 4 %.

La balance commerciale du Maroc qui a toujours été déficitaire voit ce déficit s'amenuiser de plus en plus. C'est ainsi que le déficit qui montait à 59.722 millions de francs a été réduit à 36.720 millions de francs en 1956, soit une diminution de 28 %. Rappelons que dans les pays sous développés tels que le Maroc la balance commerciale est toujours déficitaire sauf de très rares exceptions. Pourquoi ce déficit ? Parce que les pays sous développés importent des produits finis et n'exportent que des matières premières et surtout parce qu'ils importent des machines pour s'équiper.

Les importations de machine d'équipement sont une preuve de la santé du pays et de sa volonté de se moderniser. Or malheureusement

pour le Maroc les rubriques à l'importation qui ont été sérieusement touchées par la diminution sont celles des engins d'équipement.

Il ne faut donc pas se réjouir dans ce cas de la diminution de nos importations.

Ainsi cette année a été une année de régression pour l'équipement général du Maroc. Allons-nous nous ressaisir et orienter nos activités vers l'édification d'une économie moderne dans notre pays ? Il faut l'espérer.

« Démocratie »

Directeur : M. CHERKAoui
65, Bd Danton - Casablanca
Téléphone : 537-85 et la suite
Adr. Tél. : Démocratie Casablanca

ABONNEMENTS :

1 an 1.500 fr.
6 mois 750 fr.
3 mois 400 fr.
C.C.P. Rabat 883-83

Imprimerie AMAL, 65 Bd Danton

Les événements... et les hommes

LE DIPLOMATE IRAKIEN VOYAGE

L'attitude du roi Séoud, depuis son voyage à Washington, n'a pas manqué d'étonner les observateurs politiques arabes. Le souverain wahabite s'est abstenu depuis la dernière conférence des souverains et chefs d'Etat arabes du Caire, de toute déclaration précipitée susceptible de porter atteinte à l'unité du camp des « pays arabes libérés ». Apparemment, il va essayer par la patience et la diplomatie de gagner à son point de vue pro-américain les dirigeants du Caire et de Damas, mais surtout ceux du Caire.

A cette fin, il a, par un revire-

MODERNISATION AGRICOLE COMPROMISE

Les années 1953, 1954 et 1955 ont été marquées par une tentative d'introduction du machinisme dans l'exploitation des terres chez le fellah marocain. Cette expérience qui s'annonçait timidement promettait des résultats satisfaisants sur le plan de l'augmentation des rendements et sur la diminution des prix de revient.

Dans certaines régions le tracteur et la moissonneuse-batteuse étaient devenus des instruments de travail familial et l'émulation aidant et malgré une mauvaise politique du crédit, les agriculteurs marocains s'orientaient vers la modernisation de leurs instruments de travail.

L'année 1956 a été une année de récession dans ce domaine. Les statistiques que nous citons doivent préoccuper le Ministère de l'Agriculture au plus haut point. Car elles traduisent un net arrêt dans la mécanisation agricole et dans l'emploi des engrais. C'est ainsi que les importations de matériel destiné à l'équipement agricole sont tombées de 3.704 millions de francs en 1954 et 3.248 millions en 1955 à 1.676 millions pour l'année 1956. Dans le même temps les livraisons de phosphates de chaux pour les besoins intérieurs décroissaient : de 140.000 tonnes en 1955 à 64.000 tonnes en 1956.

Des élections en Egypte ?

Dans une interview accordée à M. Karandja, propriétaire du journal indien « Blitz », le colonel Gamal Abdel Nasser a déclaré qu'il envisageait favorablement la formation des partis et l'existence d'une opposition au sein de la prochaine assemblée législative égyptienne.

Le colonel Nasser a toutefois tenu à préciser que son pays devait éviter de « retomber dans les erreurs du passé » et il l'a mis en garde contre le mirage de la démocratie.

La déclaration du chef d'Etat égyptien intervient à un moment où l'on parle beaucoup en Egypte d'élections pour la désignation de « l'Assemblée de la Nation », l'organe législatif prévu par la constitution de janvier 1956.

Les élections qui devaient avoir lieu au début du mois de novembre dernier avaient été reportées à la suite des événements de Suez. Depuis, les responsables égyptiens avaient soigneusement évité d'y faire allusion.

L'interview de Nasser au journaliste indien repose le problème au

ment spectaculaire, amorcé un rapprochement avec l'Irak hachémite. M. El Damlouji, ambassadeur itinérant d'Irak dans les pays arabes, vient de remporter une nouvelle victoire : il a obtenu que le roi Séoud consente à effectuer une visite officielle à Bagdad dans le courant du mois de mai prochain. Evénement sans précédent dans les annales des relations entre les deux pays et qui est interprété par certains observateurs comme le témoignage de la réconciliation définitive entre les dynasties hachémite et wahabite. Cette visite dont les conséquences politiques n'échappent pas aux dirigeants du Caire risque d'avoir des répercussions inattendues sur toute la diplomatie inter-arabe.

M. El Damlouji s'apprête de son côté à rencontrer le président Nasser. « Nous poursuivrons », a déclaré le diplomate irakien, notre politique de rapprochement entre tous les membres de la famille arabe ».

PETROLE TURC

A Londres comme aux Bermudes, des conversations se sont tenues cette semaine au sujet des routes de rechange pour acheminer le pétrole du Moyen-Orient vers l'Europe occidentale. Dans les deux cas, les têtes penchées sur les cartes de la région se sont arrêtées sur le coin extrême-oriental de la Méditerranée. C'est en effet sur Iskanderun (l'ancienne Alexandrette) que paraît s'être fixé le choix du terminus du futur grand pipe-line de brut. Cette conduite partirait du sommet du Golfe persique et aboutirait à la Méditerranée, en ne traversant que l'Irak et la Turquie, tous deux membres du Pacte de Bagdad. Tous les autres pays producteurs — Iran, Koweït, Arabie Séoudite, — pourraient être raccordés à la canalisation principale.

Quelle que soit l'évolution internationale, l'augmentation prévue de la demande mondiale dans les dix années à venir rend indispensable la recherche de nouvelles voies d'évacuation du pétrole. Le pipe-line Golfe Persique-Méditerranée est prévu pour écouler 45 millions de tonnes par an.

premier plan de l'actualité.

La presse du Caire parle d'organiser le scrutin populaire dans les plus brefs délais ; aucune date n'est toutefois précisée.

Elle révèle des détails qui sont sûrement révélateurs de la conception que les dirigeants actuels de l'Egypte ont de la démocratie : un comité de cinq personnes désigné et présidé par le colonel Nasser lui-même sera constitué, il portera le nom de « Comité Exécutif du Rassemblement National » et aura pour charge d'examiner les candidatures à l'Assemblée de la Nation. Il veillera à ce que les candidats soient « probes, patriotes et dignes de la confiance des électeurs ». Après ce premier filtrage sévère, les candidats se présenteront devant leurs électeurs pour se disputer les 360 sièges que comptera l'Assemblée. Ils auront au préalable fourni la preuve qu'ils sont sujets égyptiens — d'origine ou naturalisés depuis au moins dix ans — sachant lire et écrire, âgés de 30 ans révolus et n'appartenant pas à la famille royale.

EDITORIAL

EXAMEN DE CONSCIENCE

Le mois du Ramadan commencera demain. C'est un mois de jeûne, de prière, de contemplation mais aussi de réflexion.

Notre destin d'homme et d'individu membre d'une société peut faire l'objet de cette réflexion. Mais nous estimons que dans le contexte politique actuel, nos personnes quelque importantes et dignes d'intérêt qu'elles soient doivent céder le pas devant le sort et le destin de la nation marocaine. Il n'est que temps de faire nos rivalités et d'écarter notre orgueil pour nous pencher avec sincérité et probité sur le devenir de notre patrie.

Pays récemment libéré, le Maroc devait traverser une période de crise dont une des causes est la transformation politique opérée dans le pays. La création d'institutions nouvelles, le passage d'une économie coloniale à une économie de pays libéré ne vont pas sans créer certaines perturbations. Déranger des habitudes et des traditions s'accompagne toujours de heurts, de réticences et de difficultés.

Cependant la situation du Maroc promettait une évolution des choses relativement calme. Beaucoup d'hommes politiques estimaient, que la chance aidant, les accidents et les difficultés seraient en partie évités durant la période d'adaptation et de mise en place de l'administration de l'indépendance.

Malheureusement, il n'en fut rien et les incidents du Maroc ont tenu la vedette dans les journaux toute l'année 1956 et en ce début de l'année 1957. Les enlèvements, les assassinats, les tragiques événements de Souk el Arba du Gharb, ceux de Meknès, les incidents de frontières, l'incertitude de nos relations avec la France et l'Espagne ont été insidieusement exploités par nos ennemis. Le Maroc fut souvent injustement traité et les forces de la réaction qui n'ont pas encore désarmé, ont usé malhonnêtement de ces difficultés pour tenter de discréditer notre pays. Leur but : démontrer que nous sommes incapables de nous gouverner seuls et que leur ancienne domination était justifiée.

Quelle est la part de la fatalité dans toutes ces difficultés ? Disons courageusement la vérité. C'est l'action et la conduite des Marocains qui est la cause du pourrissement de la situation. Que chaque citoyen marocain fasse durant le mois du Ramadan son examen de conscience ! Que chacun de nous se demande s'il a accompli fidèlement et avec compétence sa mission. A-t-il été un élément utile et productif ? Ou n'est-il qu'un parasite ? Le fonctionnaire comme le commerçant, l'industriel comme l'agriculteur, l'homme politique comme l'artisan doivent se livrer à une autocritique sévère. Si cette introspection est honnêtement exécutée nous serons à même de découvrir nos forces et nos faiblesses. Ce bilan fait, nous pourrions entreprendre notre redressement.

Mais pour qu'elle soit complète l'autocritique doit être faite sur le plan national. Posons sans fausse honte les questions : Pourquoi la machine étatique ne tourne pas normalement ? Pourquoi l'action gouvernementale est-elle frappée de stérilité ? Pour quelles raisons nos concitoyens portent-ils des jugements sévères sur nos tribunaux et nos administrations locales ? Les réponses à ces questions nous aideront à construire un plan méthodique de redressement dans les domaines moraux, intellectuels et économiques. Sévères à l'égard de nous mêmes et de l'ensemble de la communauté marocaine notre volonté doit tendre inébranlablement à corriger nos faiblesses, nos défauts et nos imperfections. Le salut est à ce prix.

Allons-nous assister en spectateurs passifs à la dégradation progressive de la situation. Le temps travaille actuellement contre nous et l'abîme n'est pas loin si toutes les bonnes volontés et les valeurs sûres du pays ne se mobilisent pas pour faire face au péril.

Nos ennemis de l'intérieur et de l'extérieur, profitant de nos difficultés, nous livrent une guerre sournoise. Nous devons serrer les rangs pour résister à leurs assauts.

A l'intérieur des forces les unes fascistes ou féodales, les autres matérialistes et athées conjuguent leurs actions maléfiques pour faire échouer l'expérience de l'indépendance dans la démocratie. A l'extérieur les forces colonialistes et réactionnaires pleines de dépit, mobilisent contre nous les journaux, les radios, le parlement etc., etc.

L'exemple de l'affaire Moureau et Perrin doit nous dicter l'union et la vigilance. Nous devons défendre notre existence nationale contre tous les saboteurs et les empêcher de réaliser leurs noirs desseins.

Fidèles à l'esprit de la Résistance, nous devons, autour du trône et de la personne de S.M. Mohammed V rassembler toutes les forces saines et actives du pays pour opérer un redressement urgent. Notre but immédiat est de construire dans l'enthousiasme et la fraternité un Maroc socialement et politiquement démocratique. Pour cela nous ne tolérerons plus les saboteurs, les parasites et les incapables.

En ce mois sacré du Ramadan, serons-nous capables de purifier nos âmes et de prendre de bonnes résolutions ?

C'est là notre vœu le plus cher.

« DEMOCRATIE »

IL FAUT NÉGOCIER EN ALGERIE

Le contexte politique nord-africain en est au stade difficile du choix décisif. En Algérie, le génocide se poursuit à un rythme accru, tandis que les positions semblent se raidir de part et d'autre. Le gouvernement Guy Mollet pense pouvoir continuer son ahurissante politique de déclarations d'intentions, déclarations qui n'ont pour seul but que d'apaiser l'opinion internationale. Les Nations-Unies ont accordé un sursis à la France, elles entendent être comptables du délai imparti.

Ainsi le gouvernement Mollet qui mène à l'Assemblée Nationale Française une lutte contre les opposants à sa politique, chaque jour plus nombreux, entend mélanger pêle-mêle, l'Euratom, le Marché Commun, la politique financière et le problème algérien. Même si le gouvernement Guy Mollet obtient la confiance de l'Assemblée, les



Ben Bella.

problèmes resteront posés et au premier plan la question algérienne et ses répercussions sur l'économie particulière de M. Ramadier.

Il y a dans tout cela une absence de logique qui ne peut conduire qu'à la catastrophe. Le pourrissement de la situation nord-africaine consécutif à la lutte qui se déroule en Algérie porte le germe de la détérioration graduelle des relations franco-marocaines et franco-tunisiennes. Il est temps de faire preuve d'un peu de réalisme à l'heure où le monde aspire à un peu de tranquillité.

Les nouvelles qui parviennent de Paris ne portent guère à l'optimisme. On parle d'un accord secret entre le gouvernement Mollet et le gouvernement Ben-Gourion. Il ne s'agirait de rien moins que d'un possible rebondissement de la querelle tout



Houcine Ait Ahmed

à fait personnelle qui oppose M. Christian Pineau et le colonel Nasser dans le cadre du Préalable Egyptien réclamé par l'ethnologie Sous-telle. Ainsi les leçons de la folle équipée de Suez n'ont guère profité au gouvernement français aveuglé et étranglé par un engrenage absurde dont le peuple algérien fait les frais.

Le 6 février est encore présent aux yeux du Président du Conseil Français qui connaît et redoute beaucoup plus qu'il ne veut l'avouer officiellement le fameux complot des généraux. Il est certain que déjà le principe d'élections au collège unique risque de susciter de sanglantes réactions de la part des ultras-européens d'Algérie, mais il est non moins certain et la preuve vient d'en être administrée par la conférence de presse du F.L.N., à Tunis que du côté algérien on ne croit plus aux promesses du gouvernement français. Ainsi petit à petit, la détérioration devient de plus en plus effective et porte le germe de nouveaux massacres et de nouvelles exactions.

Il est urgent de penser le problème et de lui trouver une issue. Le principe des élections tel qu'il est présenté par le gouvernement français doit être

repensé. Parallèlement le Front de Libération National Algérien se doit de comprendre que la négociation n'est nullement une trahison mais un pas en avant vers le but poursuivi. Une sorte d'Aix-les-Bains où l'on se mettrait d'accord sur les modalités d'élections ayant la portée d'un référendum est éminemment souhaitable. Il serait entendu que ces élections entreraient dans le cadre de la self-détermination du peuple algérien, principe que la France ne rejeterait pas, ce qui permettrait de laisser de côté certains motifs qui heurtent et empêchent la possibilité de solutions rapides. Il est bien évident que les élections devraient être précédées d'une conférence qui établirait d'un commun accord les modalités de leur déroulement. Des nations neutres pourraient à titre d'observateurs être associées à ce processus de négociations préliminaires et au contrôle des élections. Il est indiscutable que le Maroc et la Tunisie ont un rôle de médiateur inhérent à l'intérêt qu'ils portent à la question algérienne.

Le seul fait positif enregistré du côté français depuis l'accession au pouvoir du Front Republicain est la prise de position de Guy Mollet au micro de la radiodiffusion canadienne. Il s'agit de la déclaration par laquelle M. Guy Mollet admettait que cesser-le-feu ne voulait pas dire reddition inconditionnelle.

Le F.L.N. peut donc en prenant toutes sortes de précautions et grâce à l'appui de ses amis nord-africains engager des pourparlers officieux que le gouvernement français ne peut plus rejeter vu la structure désormais internationalisée du problème algérien et le mécontentement grandissant des U.S.A. qui voient dans la guerre d'Algérie un obstacle à leur politique moyen-orientale conditionnée par le plan Eisenhower.

Il s'agit de faire preuve de part et d'autre de bonne foi vers la solution qu'il faut trouver.

L'Algérie est une nation c'est un fait indéniable, il s'agit de trouver la manière de lui donner droit de cité dans le concert des nations. Les mots quels qu'ils soient n'y seront pas pour grand chose. L'inéluc-



Mohamed Kheider

table est inscrit dans l'histoire, il s'agit de savoir si cet inéluctable sera taché de sang ou non.

Ferhat Abbas a prononcé à Tunis des paroles d'une profonde élévation de pensée donnant une grande leçon d'humanisme à M. Mollet lui-même :

« Je voudrais vous demander de vous faire les messagers du rapprochement et non les messagers de la discorde, c'est-à-dire vous inviter à orienter vos articles en sorte que le fossé ne se creuse pas davantage entre les peuples français et algériens, car, nous ne le répéterons jamais assez, CE N'EST PAS CONTRE LA FRANCE QUE NOUS LUTTONS, mais contre l'oppression coloniale. Ce n'est pas contre les intérêts économiques, stratégiques et culturels français que le peuple algérien livre bataille, c'est contre cette trahison des vraies traditions françaises que constitue un régime d'asservissement et d'injustice. »

Il y a dans cette déclaration, les bases acceptables d'une pré-négociation. C'est en substance la prise de position de Sa Majesté Mohammed V dans son discours d'Oujda. Il est temps de mettre fin à la tuerie algérienne, il est temps que M. Mollet comprenne que le temps ne travaille ni pour lui ni pour la France.



Mustafa El Achraf

Faire la paix en Algérie, c'est l'intérêt de l'Algérie et de la France et c'est aussi l'intérêt de l'Afrique du Nord. Il y a une solidarité nord-africaine qui conditionne les rapports franco-nord-africains, il est urgent d'y penser à Paris. Le problème algérien n'est pas un problème de procédure mais de bonne foi.

Si le temps des armes n'est pas celui des lois, il est temps que les armes se taisent pour faire place aux lois internationales dont les principes sont définis dans la charte des Nations-Unies, dont la France est signataire. C'est en ignorant délibérément ces principes que la France se placera dans une situation difficile.

Dans ses jugements La Bruyère dit que « ceux qui emploient mal leur temps sont les premiers à se plaindre de sa brièveté ». Cette pensée, deux cent cinquante ans plus tard a une vocation algérienne, il faut y réfléchir.



Ferhat Abbas, Lyazid et Francis, leaders du F.L.N., en conférence.

DU CLOS A L'OUVERT

Propos sur la civilisation et les cultures nationales

Voir « Démocratie » N° 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12.

— IX —

VERS UNE CIVILISATION DU TRAVAIL (II)

L'homme se cultive parce qu'il pense, et il pense parce qu'il travaille, ou, selon Anaxagore, « l'homme pense parce qu'il a une main ». Comme l'être humain ne peut vivre sans agir, le travail se trouve relié à tous nos besoins vitaux et, par conséquent, chacun de nous, par le fait même de vivre, enrichit les sources énergétiques du progrès : je vis, donc j'agis, donc je progresse et fait progresser mon entourage. Bien qu'il ne représente qu'une source de motifs parmi d'autres, mon corps est tout entier champ de motivation. « Je puis évaluer ma vie et la mesurer à d'autres biens ; mais il [mon corps] est la source la plus fondamentale de motifs et le révélateur d'une couche primordiale de valeurs : les valeurs vitales » (1). Nous sommes déterminés par des besoins.

À la suite de M. Maurice Pradines (2), M. Ricœur admet que le besoin au sens strict « se rapporte à l'activité d'assimilation alimentaire ou sexuelle. C'est l'appétit ». Le travail est par essence vie de relations : attraction et répulsion. L'être humain est porté — organiquement — à s'approprier des choses ou des êtres en agissant sur eux pour les transformer et les assimiler : ils complètent son existence (l'aliment, le liquide, l'autre sexe). Pour sa conservation, il s'approprie choses et êtres qui lui sont congénères et repousse de lui tout ce qui menace son existence (3). Ainsi, si le travail est inhérent à notre vie, la vie tisse la trame de son devenir par un continu effort d'adaptation au monde géographique et humain qui l'entoure. La culture n'est que l'histoire de cet effort vital d'adaptation, héritée et vécue.

Dans toute société la somme des progrès individuels concomitants diffère de celle d'une autre société par les rythmes, la fréquence, la nature des travaux, toutes choses indépendantes de la race. Une simple découverte de minerais et tout change : le style de vie, le rythme du travail, sa qualité, sa quantité...

La civilisation du travail aura pour tâches de généraliser les conditions de ces découvertes, de

permettre à toutes les possibilités humaines de se réaliser et à chacun d'avoir ses chances de tirer, matériellement et moralement, le maximum de profit du progrès actuel. Tout cela n'entrera dans les faits que le jour où la culture sera à la portée de tous, car, comme le disait déjà en 1516, l'humaniste Thomas More « c'est une des conditions essentielles du bonheur public d'avoir des heures de loisir pour réfléchir et orner son esprit ». Pour la réalisation de ce « bonheur public » l'auteur d'*Utopia* préconise une législation qui vise au bien-être social, industriel, intellectuel et spirituel de la communauté en général et de la classe laborieuse en particulier. Tout le monde travaillera, mais d'un travail modéré. La journée, ajoute le réformateur anglais, sera divisée ainsi : dix heures pour se reposer et s'instruire, huit pour dormir et six seulement pour travailler.

par

Mohamed Aziz LAHBABI

Ce n'est pas parce qu'ils ont été formulés par l'auteur d'« Utopia » que ces desseins seraient irréalisables, « utopiques », comme on pourrait le croire. Assurément les conditions ont beaucoup changé depuis l'époque de Thomas More, mais le problème est de pouvoir orienter ces changements pour ou contre l'homme, et de se convaincre qu'ils sont susceptibles de telles orientations.

Depuis « Utopia » (1516), il y a eu l'avènement de la grande industrie, avec son prodigieux cortège d'inventions de toutes sortes, qu'on voit des locomotives géantes et avions supersoniques, à la cybernétique et aux robots. La question est de savoir si nous voulons rester des automates « dans les trois quarts de nos actions » comme disait Leibniz, en nous laissant passivement modeler par l'action de la machine, car, à force de vivre dans le monde des machines, soumis aux machines,

nous nous demandons, avec M. Schuhl, si le dernier quart de notre personnalité, celui par lequel nous sommes vraiment nous-mêmes, ne finira point par être mécanisé lui aussi. « Ce n'est pas le robot en lui-même qui est dangereux, c'est le robot employé par l'homme contre l'homme [...] Ce qui est dangereux, ce n'est pas la machine, c'est la faiblesse ou la bêtise, ou la méchanceté de l'homme qui l'emploie. Voilà contre quoi il faut lutter » (4).

En personnaliste conséquent, nous concluons, avec M. Schuhl, non pas à quelque fatalité pessimiste mais à une foi inébranlablement optimiste en l'humanité, puisque nous croyons que l'humanité a en elle des ressources qui lui permettent d'endiguer le danger et de bien se servir du progrès du machinisme. Il suffit, pour atteindre cette mise à profit, ce dépassement, d'assumer les tâches dont nous avons parlé précédemment, en procédant à l'éducation, entendue au sens large du mot, à la constitution d'une technologie améliorée ; à l'établissement d'une organisation sociale bien compromise. En un mot : humaniser nos rapports entre hommes, et avec le monde, c'est-à-dire aller vers une « civilisation du travail ».

(à suivre)

(1) Paul Ricœur, *Philosophie de la volonté, le volontaire et l'involontaire*, p. 82, Paris, Ed. Montaigne, 1948.

(2) *Traité de psychologie générale*, P.U.F., Paris, 1943.

(3) « L'appétit se donne comme une indigence et une exigence, un manque éprouvé de... et une impulsion orientée vers... » Ricœur, *ibid.*, p. 85-87.

(4) P.M. Schuhl, *Problèmes du machinisme*, « la Revue Internationale d'Histoire Politique et Institutionnelle », Octobre-Décembre 1953 pp. 347 à 353.

PROCHAIN ARTICLE :

Chaque société
à ses primitifs

REVUE DE LA PRESSE

« Réflexions et propos, dans « *Ar Rai Al-Amm* » (PDI) :

« Je ne pensais pas que la large « opinion française » serait gênée par un propos passager exprimé dans une rubrique humoristique et satirique que publie notre journal « *Ar Rai Al-Amm* »... »

« Nous sommes déjà allés en France et nous avons entendu les critiques satiriques que font les chansonniers et leurs rigoureuses railleries à propos des ministres, des dirigeants et des chefs de même que nous avons entendu ce qu'ils disent sur les gouvernements et les personnalités étrangères. »

« Nous n'avons jamais vu un journal se soit élevé contre cela. Et le « Canard Enchaîné » ne se moque-t-il pas en permanence des gens et d'autres qu'eux ? »

« Nous respectons les nations et les institutions nationales et ne critiquons que leur politique et leurs actes et le meilleur éloge pour une nation ou une institution est ce qu'elle fait de bon ou de mauvais, de respectable ou de méprisable. »

Voici la position de « *Ar Rai Al-Amm* » (PDI) vis-à-vis des négociations entre la France et le Maroc :

« Nous avons maintes fois exprimé dans ce journal notre franche opinion en ce qui concerne les problèmes dont la solution fera l'objet des négociations qui s'ouvriront entre les deux parties. Cette opinion est celle de tous les citoyens marocains. »

« La déclaration du ministre de l'Economie Nationale marocaine confirme que les relations s'améliorent entre le Maroc et la France. Mais sur quelles bases ? »

« Tous les lecteurs sont convaincus que la France n'est prête à aider le Maroc (selon les récentes déclarations des responsables français) que si celui-ci accepte des conditions, conditions qui peuvent atteindre à notre souveraineté et à l'unité de notre territoire. »

« Nous confirmons d'autre part et à nouveau notre attitude à l'égard de l'ensemble des questions qui seront examinées avec la France. »

« Nous avons exprimé notre mécontentement ainsi que l'a fait tout le peuple marocain contre l'enlèvement des chefs algériens. Cet affront ne peut être lavé que par le retour des enlevés. Le peuple marocain n'acceptera aucune sorte de marchandage à ce sujet quel que soit le bénéfice matériel que nous aurions à en tirer. »

« La question de la présence de l'Armée française sur notre territoire est claire. Aucun citoyen n'acceptera un marchandage quelconque sur cette question. C'est pourquoi les négociations sur ce sujet doivent avoir l'évacuation pour base. »

« Il en sera de même pour les négociations sur les questions économiques et frontalières. »

« Le Peuple marocain n'a pas lutté durant de longues années contre le colonialisme qui épuisait les richesses du pays, pour que notre économie reste soumise aux besoins et aux projets de l'économie française. »

« Le Peuple a lutté pour que l'économie serve l'intérêt supérieur du Maroc dans le cadre d'une collaboration fructueuse avec tous les États. »

« Le Maroc sera heureux de recevoir toute aide française mais à condition que cette aide ne soit pas une hypothèque pour l'indépendance de notre pays ou une entrave pour notre liberté... »

Du journal « *Le Monde* » : M' Ahmed Boumendjel affirme que son frère a été assassiné.

M' Ahmed Boumendjel, avocat à la cour, conseiller de l'Union française, vient d'adresser à M. René Coty un nouveau message à propos du suicide de son frère, survenu samedi dernier à Alger. M' Boumendjel affirme que son frère a subi des tortures, rappelle qu'il avait déjà été dans un état d'extrême tentative de suicide et ajoute : « M' »

(son frère) était tombé dans une opération de « raptage » quelconque, je me serais très certainement abstenu ». Mais au moment où il est mort M' Ali Boumendjel « était séquestré sous la responsabilité des pouvoirs publics, qui lui devaient protection ». M' Ahmed Boumendjel en conclut qu'il a été assassiné après quarante-trois jours de réflexion. « Car qui ? dit-il encore. Nul ne le saura jamais, pas même une éventuelle commission d'enquête, que je ne vous demande d'ailleurs pas. »

M' Ahmed Boumendjel rappelle ensuite les démarches qu'il avait déjà effectuées, en vain, après l'arrestation de son frère, et indique, en conclusion, que ce dernier laisse quatre orphelins « qui sauront transmettre le message que je vous laisse le soin de deviner ». »

D'autre part la fédération de France du Front de Libération nationale a envoyé à la presse un tract dans lequel elle affirme que M' Ali Boumendjel a été assassiné.

De son côté la fédération des libéraux d'Algérie « tient à manifester sa stupéfaction à l'annonce du suicide de M' Ali Boumendjel. En dehors de toutes considérations sur ses responsabilités, qui relevaient de la seule justice française, elle réclame que toute la lumière soit faite sur les raisons qui ont poussé M' Boumendjel au suicide ». »

Enfin plusieurs personnalités ont exprimé leur émotion devant les circonstances du suicide de l'avocat musulman, notamment Mme Yves Farge, au nom du Mouvement de la paix, et le docteur M' Weill-Hallé, membre de l'Académie nationale de médecine.

L'ordre d'informar, délivré par le préfet d'Alger n'a encore abouti, semblait-il, à aucune conclusion. On apprend seulement par une dépêche de l'agence France-Presse que « l'autopsie » du corps de l'avocat et chef F.L.N. Ali Boumendjel a établi que la mort avait été provoquée par écrasement au sol après une chute de six étages » et que « le rapport de la police judiciaire avait

auparavant relevé les preuves de la détermination au suicide de Boumendjel ». »

Du journal « *Le Monde* » : M. René Capitant décide de suspendre son cours à la faculté de droit.

M. René Capitant nous communique le texte de la lettre qu'il a adressée au ministre de l'Éducation nationale à propos du suicide de M. Ali Boumendjel.

« Monsieur le ministre, « Je viens d'apprendre, par une information du Journal parlé, qu'Ali Boumendjel s'est donné la mort, à Alger, en se jetant du haut d'une terrasse, pour échapper à l'interrogatoire auquel il allait être soumis. »

« Ali Boumendjel a été mort étudiant, à la faculté de droit d'Alger, à l'époque où je dirigeais le mouvement de résistance Combat en Afrique du Nord. La nouvelle de sa mort, survenue dans ces conditions, me bouleverse. Elle confirme de façon tragique ce que j'ai vu il y a quelques jours dans le livre de P.-H. Simon : *Contre la torture*. »

« Tant que de telles pratiques — auxquelles, même en pleine guerre, nous n'avons jamais soumis les prisonniers allemands — seront prescrites ou tolérées contre les Algériens par le gouvernement de mon pays, je ne me sentirai pas capable d'enseigner dans une faculté de droit française. J'interromprai donc mon cours. »

« Révoquez-moi, si vous le voulez, si vous le pouvez, j'accueillerai avec satisfaction tout ce qui contribuera à rendre publique ma protestation contre ces faits susceptibles de déshonorer la France ; si elle restait passive devant eux. »

« Veuillez agréer, etc. »
RENÉ CAPITANT
professeur à la faculté de droit de Paris,
ancien ministre de l'Éducation nationale et du gouvernement du général de Gaulle.

PANIQUE

Casqué de blanc, un agent de police règle la circulation en face de la Brasserie de Paris. La place est entourée de cafés comme dans une chanson de Georges Ulmer. En contre-bas le port. En face Gibraltar. Des vitrines placardent le cours du jour de la peseta, du dollar et de la livre sterling. Ici, on parle arabe, espagnol, français, anglais et les pèlerins de l'aventure réfléchissent en devises. Au théâtre de l'incertitude, Tanger affiche « relache ». Il plane là-dessus un curieux malaise qui ne laisse indifférents que les agents de la circulation et quelques vieilles anglo-saxonnes qui ne sortent des pensions de familles comme il faut que pour promener leurs caniches au long de la corniche qui longe la plage. Comme une vieille fille, Tanger vit de souvenirs encore proches. Les Européens de l'ancienne zone internationale se consolent mal de l'intégration politique de Tanger et les membres de l'ancienne Assemblée Législative Internationale lâchent au hasard des conversations entre amis, l'inévitable « De notre temps » avec un clin d'œil significatif. Tanger fut de tout temps le terrain d'élection des écrivains à suspens... Filles fatales, espions internationaux, trafiquants de drogue jouaient à pleines pages du revolver et du télégramme chiffré. Aujourd'hui, les filles ont pris d'autres chemins de Rio et les espions vivent de leurs ventes. Il ne reste plus que la contrebande et le gangstérisme politique, mais dans ces domaines la réalité dépasse la fiction. Les gangsters-kinapners agissent avec des ordres de mission parfaitement en règle et d'étranges voitures emportent vers l'est les innocentes victimes des enlèvements politiques contre lesquels la justice reste impuissante. Plus de cinquante personnes ont disparu de Tanger, pour rejoindre dans de secrètes prisons les disparus de Tétouan et d'autres villes marocaines. Il n'est pas certain que tous soient encore vivants.

WW 641

WW 641 n'est pas un numéro de code désignant un agent secret quelconque, c'est simplement le numéro minéralogique d'une voiture qui stationnait, dans la nuit du 15 au 16 août 1956, à un coin de rue, non loin d'une maison où demeurait Abdelkader Berrada. Il y a cinq hommes dans la voiture. Un voisin intrigué leur demande ce qu'ils attendent.

— Nous attendons un « Indou » avec lequel nous sommes en affaire.

Vers dix heures trente du matin, Abdelkader Berrada sort de chez lui. Les occupants de la voiture l'entourent et le font monter de force dans la Chevrolet qui disparaît rapidement après avoir tourné autour de la petite place fleurie qui se trouve au bout de la rue.

L'enlèvement a eu des témoins et la famille de Berrada se rend au commissariat. Le commissaire Hossein promet de faire immédiatement le nécessaire. Peu à près, il avoue son impuissance et déclare :

— « La voiture a quitté la zone de Tanger et est partie vers « Tétouan. Elle avait un laissez-passer. »

GOVERNEMENT GÉNÉRAL
DE L'ALGERIE
DÉPARTEMENT D'ORAN
SÛRETÉ DÉPARTEMENTALE
N° 8705
CONVOCAISON
M. : Abdelkader Ben Omar Berrada
demeurant à : Oran, 50 Rue 14
est prié de bien vouloir se présenter aux Bureaux
de la Sûreté Départementale, 32 Boulevard
du docteur Malle, le : Plus tôt possible
pour affaire le concernant.
Oran, le 1. Décembre 1957

En 1937 la police colonialiste convoque Abdelkader Berrada pour l'expulser pour activité nationaliste.



Brahim Ouazzam harangue les foules dans les montagnes du Rif pour les préparer à la bataille de la libération.

Pour la famille du disparu, la situation est claire. Si les ravisseurs étaient en possession d'un laissez-passer, il ne peut s'agir d'un enlèvement. C'est une arrestation que rien ne paraît justifier, mais une arrestation tout de même. Une des filles du disparu, qui est institutrice, décide de se rendre à Rabat pour voir le directeur de la Sûreté en personne. Mais le directeur de la Sûreté Nationale n'accepte pas de prendre cette arrestation au compte de ses services.

Il déclare tout ignorer de ce qui se passe dans la zone nord, qui est sous la responsabilité d'un haut fonctionnaire.

— Je vais envoyer un télégramme pour demander des explications et je vous rendrai réponse.

Le 18 août, le ministre de l'Intérieur assure à la fille d'Abdelkader Berrada, qu'il connaissait personnellement, qu'il fera tout son possible. Et comme cette dernière lui fournissait les noms des ravisseurs de son père ainsi que le numéro minéralogique de la voiture, il répondit :

— Ça ne suffit pas de dire c'est un tel et un tel pour que nous les arrêtons.

La fille de Berrada restera deux mois à Rabat promenant sa tragique inquiétude de ministère en ministère. Au cours d'une conférence de presse du Président du Conseil à l'Hôtel de la Tour Hassan, elle posera publiquement la question de l'enlèvement de son père. Cette question restera sans réponse. Chaque service ministériel lui promet de quotidiens éclaircissements. Une sorte de conspiration du silence l'entoure. Ici, on ne sait rien, là on ne veut rien lui dire. Pourtant rien ne vient officialiser l'enlèvement. Après soixante jours d'attente et d'angoisse, désespérée elle retourne à Tanger.

Le 17 octobre, des membres de la famille Berrada qui demeurent à Fez, reçoivent une convocation d'un commissariat de Meknès, les avertissant que les affaires appartenant à Abdelkader Berrada sont à la disposition de ses proches.

Le 20 octobre, le commissariat de Meknès remet à la famille des clefs, un passeport déchiré dont la photo a été arrachée, une serviette de cuir, des lunettes et un mouchoir. Aucune trace du million six cents mille francs qu'Abdelkader Berrada avait dans sa serviette au moment de son kidnapping. Les ravisseurs ont joint « l'utile » à l'agréable.

Recevant la visite de la famille, le Ministre de l'Intérieur déclare commentant la remise des affaires :

— Vous devez avoir compris ?

Depuis, aucune nouvelle d'Abdelkader Berrada, ce nationaliste expulsé du Maroc en 1937 et astreint à la résidence forcée en Algérie dont il s'évada pour venir se réfugier à Tanger alors ville de liberté et asile sûr pour les hommes politiques marocains.

Il serait superflu de commenter, les faits parlent d'eux-mêmes. Abdelkader Berrada enlevé ainsi que son beau-frère Hamid Bou Slikhene (dont on rendit également les affaires personnelles le 20 octobre à Meknès) avait neuf enfants.

Outre la voiture Chevrolet WW 641, les ravisseurs ont utilisé une autre voiture immatriculée 2813 - MA 20 avec laquelle ils ont enlevé cinq personnes de Tanger. Cette voiture arrêtée à la douane avait également un laissez-passer. En outre, le soir même de l'enlèvement de Berrada, c'est-à-dire le 16 août, les trois kidnapers assuraient de retour à Tanger, la sécurité personnelle d'un leader d'un certain parti politique de passage. Ce leader avait d'ailleurs déclaré qu'il aimerait habiter Tanger. Une autre fois, il avait dit que jamais il ne consentirait à demeurer dans une ville où il y aurait des membres du parti démocrate de l'indépendance.

Parmi les ravisseurs l'un d'eux se vante d'avoir procédé à plus de cinquante enlèvements à Tanger. Un jour au cours d'une conversation, il avoua avoir procédé sur ordre à l'enlèvement d'Abdelkader Berrada et il ajouta s'adressant à des amis :

— Mais je vous prie Mlle Kamar Berrada d'expliquer brièvement ainsi que d'être présente, plus de cinquante fois.

DES CRI

Les voitures filent, il existe des camps du parti politique. Ces camps sont Arset-Bricha, Jnaou, souffrent des hommes même carte de parti et des leaders de ce parti corps à Tanger les ravisseurs lieu de détention. On riant, cet homme politique.

— Il existe un prov bien que lorsqu'on siffle.

La nuit tombait. Et un étrange sifflement de France qui ne pouvait être un homme mais qui permet.



Abdelkader Berrada après la déclaration.

RAFAEL

A LA

La route est couverte en lieu sûr, on lection. Fin septembre grands hôtels de la Diplomatique, en zone Le directeur de l'Hôtel.

Depuis un certain la voiture suivie au cément de part en p indemne, le directeur tenta de gagner l'ad de la voiture suivie cus et rebrousse chemin quitter définitivement à la presse afin de n et de leurs capitaux, milieux de l'ex-zone utile de signaler que assassins à mitraillette Chevrolet qui avait e

TANGER

MONSIEUR ONASIS

de ne plus recommencer.

d'ailleurs fait l'objet de menaces d'en-
personnes demeurant à Tanger. Jusqu'à
ces menaces ont été suivies d'exéc-

DANS LA NUIT

Est. A l'Est, il y a Tétouan. A Tétouan,
tionnaires sont membres d'un certain
qui n'ont pas d'existence légale se nom-
Maka et Dar Rissouli. Dans ces camps
le seul crime est de ne pas avoir la
surs géoliers. Un jour à Arset-Bricha, un
même homme qui avait pour gardes du
surd Berrada, vint pour visiter cet officieux
pressa de lui offrir un verre de thé. Sou-
cédara :

blambe qui dit que les chevaux ne boivent
l'airerai entendre siffler les prisonniers.
la torture, les prisonniers commencèrent
raduisait par ces hurlements de souf-
laisser en paix une conscience d'honnête
de boire le thé avec béatitude.



préside à Tanger à la levée du drapeau
l'indépendance.

DE MITRAILLETES ET DIPLOMATIQUE

Tanger à Tétouan et les ravisseurs, leur
ait de revenir vers leur terrain de prédi-
directeur de l'Hôtel Riff, un des plus
se promenait en voiture dans la Forêt
Tanger, à quelques kilomètres de la ville.
se nommait SERFATTI.

une voiture suivait la sienne. Soudain,
et plusieurs rafales de mitraillettes per-
voiture de M. Serfatti. Miraculeusement
Hôtel Riff appuya sur l'accélérateur et
qui se trouve non loin. Les occupants
aux portes de l'aéroport s'avouer vain-
quand M. Serfatti prenait l'avion pour
r. Une consigne de silence fut imposée
provoquer un exode massif des Tangérois
M. Serfatti était fort connu dans tous les
tionale. A tout hasard il est peut-être
numéro minéralogique de la voiture des
WW 641, le même que celui de la
Abdelkader Berrada.

MACHINATION ET ARBITRAIRE

Le but de tous ces enlèvements est simple. Il s'agit de faire peur.
Il s'agit pour les coupables de ces crimes de créer une
psychose de terreur propre à empêcher toute opposition fut-elle
légale. C'est dans ce cadre que les membres importants du Parti
Démocrate de l'Indépendance de la zone-nord et de l'ex-zone inter-
nationale, se voient enlevés, torturés, emprisonnés, assassinés.

A ceux que l'on a interrogé, suivant les méthodes policières
chères aux dictatures, on a voulu faire avouer un soi-disant trafic
d'armes destinés à un coup d'état. L'inconsistance et le ridicule
de cette affirmation étant tout de même apparus aux yeux des fabri-
quants de complot, on laissa en prisons officielles ou officieuses les
innocents à qui ont voulu faire le coup des Médecins et de
Raïk. Au surplus, officialiser cette affaire par un procès, c'était se
trouver en présence de magistrats honnêtes qu'il était difficile de
transformer en complices. Ces magistrats auraient en outre pu s'en-
quérir de l'extra-légalité des arrestations et des interrogatoires-ren-
forcés. Le cas vient d'ailleurs de se produire à Tétouan où un pro-
cureur intègre se trouvant devant certains dossiers vides de sens
décida la mise en liberté de neuf détenus dont Saïd Kouch, secré-
taire général du P.D.I., pour la province de Tanger.

Saïd Kouch avait été enlevé, il y a près de quatre mois à
18 h. 50, rue Desvignes à Tanger, en face du cinéma Maurétania.
Il se retrouva dans un commissariat de police en compagnie de
huit compagnons, dont Ahmed Anghar et Amar Riffi. Les neuf kidnaps
devaient rester au commissariat jusqu'à minuit, laps de temps néces-
saire pour préparer leur passage en zone-nord. C'est alors que Saïd
Kouch tenta de s'ouvrir les veines.

Dès leur arrivée à Tétouan, Saïd Kouch fut conduit à l'hôpital
de Tétouan, tandis que les huit autres étaient interrogés à Arset-
Bricha dont nous avons déjà évoqué l'atmosphère. 13 jours plus
tard Kouch était incarcéré à la prison de Tétouan où il retrouvait ses
camarades.

Les familles des détenus se trouvaient dans l'ignorance du sort
des prisonniers. Le bruit courut à Tanger qu'ils étaient à Tétouan.
Les familles se déplacèrent et à leur question, on répondit :

— Nous avons X mais pas Y.

A la famille d'X :

— Nous avons Y mais pas X.

Cela aurait duré, si le procureur de Sa Majesté n'avait estimé avoir
le droit de regard sur cette prison qui relevait tout de même de son
autorité. Après examen des dossiers qui ne comportent guère autre
chose que les noms et prénoms des détenus, il décida le mercredi
19 mars de relâcher Kouch et les huit qui furent arrêtés avec lui.
A 20 heures, ils étaient libres.

Le Gouverneur de Tétouan, Benouna, celui-là même qui lors
du départ d'Abdelkader Torrès pour l'Egypte, fustigeait en termes
cinglants les membres du gouvernement homogène en déclarant que
seul, le leaders réformiste avait réellement œuvré pour le Maroc,
entra, à la nouvelle des libérations, dans une noire fureur. Ces hommes
connaissaient un aspect ignoré par le peuple marocain, des métho-
des policières et ignobles employées par certains au mépris de toute
légalité, et c'étaient ces gens-là que l'on remettait en liberté.

Le samedi 22 mars dernier, Saïd Kouch devait regagner la prison
de Tétouan, car sa vie était en danger s'il demeurait libre. Saïd
Kouch ne peut dormir tranquille qu'en prison bien qu'innocent. Le
bruit circulait à Tanger, que lors de son arrivée à la prison, Kouch
aurait été battu.

Ainsi, après l'assassinat d'Abdelhouad Laraki et les enlèvements
de Braham Ouazzani, l'un des créateurs du mouvement national et
condamné à mort par le colonialisme, enlevé à Té-
toun, d'Habib Kadmiri en-
levé à Casablanca, d'Ab-
desselem Taoud enlevé à
Tétouan et de tous ceux qui
innocents, croupissent dans
les prisons où dans les
camps, des hommes doivent
chercher refuge dans les
prisons parce qu'en liberté,
ils ne sont pas sûrs de vivre.

A Tanger, comme en Alle-
magne Hitlérienne, l'heure
du laitier peut être l'heure
fatale. Il y a une panique
à Tanger, mais l'on aurait
tort de croire qu'elle frappe
seulement à la porte des
membres du parti démocra-
te de l'indépendance. Il
y a de curieuses manières
de créer la sécurité et le
calme et d'inspirer confian-
ce aux étrangers désireux
de rester au Maroc.

Plusieurs centaines de
départs ont été enregistrés
à Tanger ces derniers mois
et la fuite des capitaux est
importante.

Afin de compenser cette fuite de capitaux et le manque de
confiance en l'avenir qui se fait jour à Tanger M. Onasis, cicerone
de Monte-Carlo et armateur de pétroliers battant pavillons multiples,
a mouillé l'ancre de son yacht, le « Christina » dans le port de Tanger
afin d'y recevoir la visite du ministre des Affaires Etrangères. Curieu-
sement, peu de temps avant l'arrivée de l'armateur grec, la police
tangeroise avait engagé une chasse aux tripots clandestins et semi-
officiels qui fourmillaient dans les ruelles du Chico, ce bas-quartier
qui était en modèle réduit ce que Cholon était à Saigon. Non moins
curieusement, entre autre chose, la conversation de M. Onasis et
du ministre aurait porté sur l'éventualité de la création d'un casino.
Voilà un excellent sujet d'éditorial pour le quotidien du parti homo-
gène ardent défenseur des traditions islamiques. L'officialisation du
jeu, par un ministre homogène, ne manque pas de piquant.

En compensation de cette entorse aux règles coraniques,
M. Onasis aurait envisagé de créer une flotte commerciale per-
sonnelle sous pavillon chérifien. Il aurait cependant déclaré que
Tanger serait un port d'attache idéal, à condition qu'il soit doté du
statut de port franc.

Depuis la Conférence de Fédala, qui consacra le rattachement
de l'ex-zone internationale au Maroc, il existe toujours à Tanger,
la liberté des changes et l'exonération des taxes. Le Maroc est
divisé ainsi en trois zones distinctes qu'il serait temps d'unifier si l'on
veut pratiquer une politique cohérente. Il ne peut y avoir deux poids
et deux mesures, un régime pour Tanger et un régime pour Fez
ou Ifrane. Tanger, ville marocaine, doit être marocaine. S'y refuser
c'est abdiquer une parcelle de notre indépendance. Devant l'incer-
titude du futur devenir économique de Tanger, gens et capitaux
s'en vont. La vie a augmenté de cinquante pour cent et les plus
grands hôtels de la ville, menacés de faillite s'apprentent après d'au-
tres à fermer leurs portes. Il est vrai que certains directeurs d'hôtel
comme Serfatti, par exemple, sont chassés de Tanger à coup de
mitraillettes. C'est une formule, mais il est peu probable qu'elle soit
économiquement payante.

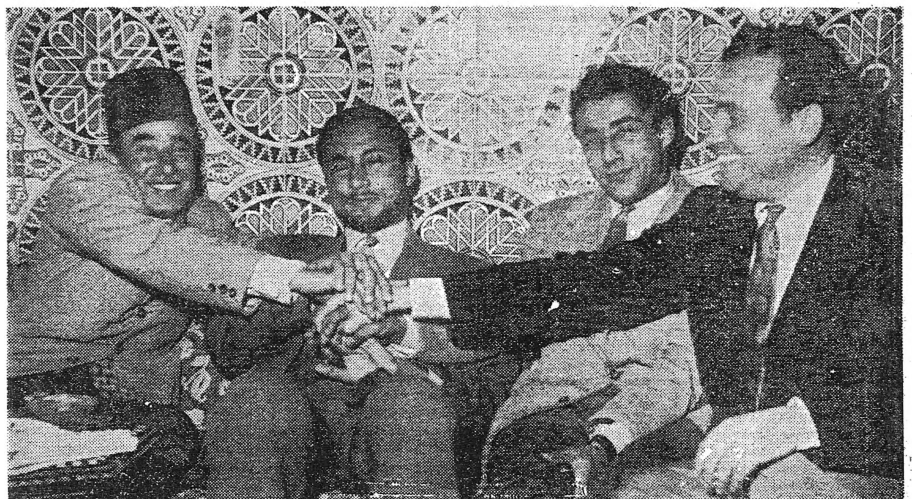
CARAVANE DANS LE RIFF

Il existe à Tanger des commerçants dont le magasin n'est qu'un
trompe-œil cachant une activité plus lucrative. Le soir, derrière les
rideaux à moitié baissés, des hommes viennent s'entretenir avec eux
de curieuses affaires où il est questions de tissus, de kiff et d'autres
marchandises. Ces hommes sont les émissaires de personnes résidant
en zone-sud, de Fez s'il s'agit de drogue, de Casablanca s'il s'agit
de tissus. Le prix de la marchandise est déposé chez le vendeur aux
rideaux demi-baissés avec une plus-value qui représente le bénéfice
du transporteur. En échange, le vendeur remet la marchandise et un
billet à vue que l'acheteur de Fez ou de Casablanca devra contre-
signer. Au retour le transporteur rentrera en possession de son argent
payable à la vue du billet contre-signé. Ainsi par toutes sortes de
moyens, des marchandises passent en fraude de zone-nord en zone-
sud et il est la nuit de bizarres caravanes qui sillonnent les mon-
tagnes du Riff tandis que les chiens des nouallas aboient pour le
principe.

C'est ainsi que des marchandises en grande partie d'origine
japonaise parviennent à Casablanca. Il serait intéressant de savoir
si les bénéfices importants réalisés par les fraudeurs casablancais
ne sont pas en partie à la base du statut-quo économique dont jouit
Tanger depuis son rattachement au Maroc. La meilleure manière
pour le gouvernement de prouver le contraire serait de hâter l'in-
tégration économique de Tanger au reste du pays et de pourchasser
les trafiquants de toutes sortes nuisibles à l'économie marocaine.

Indifférents à tout cela, les respectables anglo-saxons d'un
certain âge, s'inquiètent davantage de connaître l'endroit exact où
Hercule aurait bien pu poser son pied à proximité des grottes qui
portent le nom de ce héros mythologique. Dans un bar un ancien
agent secret pense à un éventuel départ vers le Moyen-Orient.
Tanger se meurt de sa légende que des tueurs armés ont voulu concrét-
tiser. Ce boulevard du crépuscule se doit de faire place à un autre
visage, Tanger, ville marocaine montrant face à l'Europe le sourire
enfin confiant d'un Maroc moderne résolument tourné vers un avenir
purifié.

« Démocratie »



Réception à la maison Berrada de M^r Saïd Ramadan secrétaire général du Congrès islamique, de gauche à
droite : Abdelkader Berrada, Saïd Ramadan, Fouad Berrada et Ahmed Bensouda.

Nos lecteurs nous écrivent

N'assassinez pas l'espérance des Jeunes

En lisant l'article « Dictature et embrigadement », publié dans le n° 10 de « Démocratie », je me suis révolté, bien que j'aie l'habitude de garder mon sang-froid.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rappeler ce que fut la naissance du mouvement « scout » au Maroc, mais je crois utile de parler de l'O.S. M.M. qui a mené la lutte pendant les années difficiles, et des nombreuses organisations scoutistes existantes, dont la « Hassania » (Istiglalienne) l'Abdallaouia (Pédiste) comme les S.M.M., sans compter les « Royaux », les « Mohamadites », etc...

Que dire de cette floraison d'associations scoutistes, dans un pays uni, adorant un Dieu unique et vivant sous l'égide d'un Roi unique ? N'est-ce pas un peu bizarre ?... Oui, mais il est encore plus bizarre de voir que toutes ces organisations ne possèdent même pas un « haut-commissariat » unifié !... Cette situation ne risque-t-elle pas d'amener la haine entre scouts marocains, alors que la première des lois scoutistes précise : « le scout est le frère de tous les scouts et l'ami de tous » !

Ce postulat, qui est la base même du scoutisme, étant posé, cela m'amène à poser quelques questions :

Est-il permis à un ministre de favoriser les scouts de son parti aux dépens des autres scouts ?

Est-il normal que les scouts soient les victimes d'une politique partisane ?

A-t-on jamais vu au monde un ministre qui interdise aux scouts de son pays d'assister à un camp organisé dans leur propre pays ?

Ces questions posées, je continuerai par un appel : Responsables, consultez donc de « véritables » scouts et demandez leur, leur avis sur la question. Ne poussez donc pas à la désunion, à la dispute et à la haine ! Faites au contraire naître parmi nous une véritable fraternité ! N'oubliez jamais que les scouts d'aujourd'hui seront les hommes de demain... et qu'un jour viendra où ce seront eux, les responsables ! Faites-nous goûter les joies de l'indépendance reconquise par la lutte de nos pères !...

Ceux qui sèment la division parmi nous, et pratiquent le favoritisme, ont-ils jamais pensé à la façon dont sera jugée leur manière d'être, à l'étranger ?... Comment veulent-ils que nous recevions en frères les scouts qui viendront des pays lointains alors que nous nous regarderons comme des ennemis. Je vous garantis qu'en tant que scout, j'ai pleuré en lisant l'article de « Démocratie », et en apprenant que certains, parmi nous, ne participeraient pas

au camp international, et l'injustice m'a paru d'autant plus flagrante que je fais partie de ceux qui sont invités...

Cessez donc de déchiner l'âme de notre Patrie par vos luttes intestines !... Ralliez-vous, réconciliez-vous, réunifiez-vous, car tel est votre rôle... N'oubliez jamais que vous êtes au service de la nation toute entière et que votre âge vous interdit de vous conduire... comme des gamins !

Vous êtes là pour surveiller l'éducation de la jeunesse, sans aucune distinction. Gouverner n'est pas synonyme d'action partisane !...

N'avez-vous donc jamais compris que le premier devoir d'un Ministre, c'est d'oublier qu'il est mem-

bre du bureau exécutif d'un parti politique ?

Oubliez-vous donc que vous êtes payés par les impôts que nous versons et que vous êtes au service de tous ?

Quant à vous, Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, ne confondez surtout pas organisation scout et parti politique !... Sa Majesté, notre père à tous, vous a confié le soin d'éduquer la jeunesse marocaine, qui est l'espoir du pays, soyez donc digne de la confiance que notre Roi a mise en vous : « N'ASSASSINEZ PAS L'ESPERANCE DES JEUNES !... »

Abdelwahed IDRISSE
Fes

SILENCE DES ULEMAS

Depuis la proclamation de l'indépendance, nos ulémas sont muets. Est-ce par discrétion, par réserve, par souci de sauvegarder leur liberté de jugement ?

Hélas non... Ils sont devenus les instruments d'un parti politique. Lequel ? Est-ce celui qui défend les malheureux, les pauvres, et les opprimés ? Non... Ils ont choisi celui des puissants du jour, et c'est précisément cette attitude que nous considérons comme une trahison.

Nous accusons nos ulémas de trahir leur mission sacrée lorsqu'ils confondent pouvoir spirituel et pouvoir temporel.

Tous les Musulmans, depuis les plus ignorants jusqu'aux plus lettrés, connaissent la différence entre ces deux domaines.

Cinq fois par jour la prière nous affirme que « Dieu seul est grand ». Comme toujours le Coran ou les hadith nous éclairent :

« Tout ce qui est de ce monde est peu ».

Nous savons donc que le monde où nous vivons est limité ; que les empires, même les plus puissants, se font et se défont, que les régimes politiques apparaissent et disparaissent.

Nous savons en un mot que tout est passager et que rien ne demeure, sauf Dieu et la foi.

C'est la grandeur de l'Islam que de rappeler sans cesse l'homme à l'humilité, c'est-à-dire de répéter, de rappeler que la condition humaine est fragile, passagère et tragique.

Il est évident — et là encore le Coran nous guide — que le domaine temporel a droit à sa place, que ses problèmes doivent être résolus avec le souci de la justice et de la vérité.

Nos ulémas ont précisément la mission de rappeler à tous les musulmans la sévérité, et les exigences de leur foi. Leur rôle n'est pas de s'inscrire à un parti politique, de militer sous tel ou tel drapeau, mais de défendre la cause de la vérité et de la justice, dans toutes les circonstances et dans tous les domaines.

Leur mission consiste à se placer au-dessus des partis — car les partis politiques naissent et meurent — et à défendre les vérités éternelles.

Ils n'ont pas à s'enrôler sous telle ou telle direction, mais à rappeler aux musulmans de toutes les classes, de toutes les nationalités que l'Islam exige d'eux la foi en Dieu, la tolérance, la générosité, le devoir de s'instruire et d'instruire leurs frères.

Lorsque, dans un monde troublé, la jeunesse s'interroge avec angoisse, elle a le droit d'attendre des ulémas autre chose que de pieux conseils et des formules usées. Elle a le droit d'attendre des gardiens de la foi musulmane une attitude hardie et (pourquoi pas ?) révolutionnaire. Si les ulémas la déçoivent, à qui la faute ? La mission historique et religieuse des ulémas n'est-elle pas de sauvegarder la foi, d'aider les croyants d'une manière efficace et de donner une réponse vraiment satisfaisante (pour l'esprit, l'intelligence, la conscience et le cœur) aux questions posées par les transformations de la société actuelle : transformations matérielles et morales ?

Nous supplions les ulémas, dont la mission est importante et nécessaire de penser à leurs responsabilités, c'est-à-dire à leurs responsabilités vis-à-vis d'eux-mêmes, de la société, et de l'Islam. Car si l'homme ignorant est excusable lorsqu'il néglige son devoir, l'homme instruit ne l'est pas.

De toutes les trahisons, celles qui sont commises contre l'esprit sont les plus lourdes de conséquences, et par suite les plus dangereuses.

Dans ce monde malheureux, désorienté, où la haine, la colère, le mépris grandissent chaque jour, nous avons besoin de l'enseignement de l'Islam. Que se passera-t-il si nos ulémas ne répondent pas à notre appel, s'ils ne comprennent pas l'urgence de leur devoir ? Nous nous trouverons très vite dans un univers sans espoir et sans foi où ni la religion, ni les ulémas, n'auront de place.

Il n'y a pas de temps à perdre, nous prions Dieu d'éclairer tous les responsables de l'Islam, et de leur donner la force et le courage de remplir leur mission.

Messieurs les ulémas, entendez notre appel avant qu'il ne soit trop tard.

Ibnou JALA
Meknès

REALITES

Depuis que notre cher pays est dirigé par un gouvernement « homogène », il est regrettable de constater que les choses ne vont plus comme elles devraient aller...

La situation empire chaque jour, un baromètre est là, qui en est le témoin : c'est le chômage, ce chômage qui traîne la misère derrière lui.

Partout, dans tous les quartiers de toutes les villes, on ne voit que chômage et misère ! Certes, nombreux sont ceux qui tentent de lutter contre ce double fléau. On fait des collectes, et les fonds recueillis permettant de créer des soupes populaires, mais, malgré les mesures prises par la charité privée, les mendiants pullulent, dans les rues, et, s'il se trouve parmi eux beaucoup de « professionnels » de la mendicité, s'il existe des faux malades, le cœur saigne à la vue d'enfants et de femmes qui dorment demi nus devant les mosquées ou au bord des trottoirs...

« AUSTERITE » prônent tous les discours officiels... Mais pour qui ce mot a-t-il de la valeur ? Quels sont ceux qui pratiquent cette austerité si recommandée ? Les misérables, ceux qui la supportent, quant aux autres, ceux qui la recommandent, on n'a guère l'impression qu'elle est leur règle de conduite, dans leurs existence personnelle !

La rue sur les places qui a suivi la victoire « homogène » a fait naître une classe de parvenus d'une valeur intellectuelle souvent plus que médiocre, pour ne pas dire inexistante, mais une chose est remarquable, c'est que plus les Messieurs en place sont incapables et ignorants et plus ils sont timides de leur mérite et décidés

à tirer le plus grand profit possible de la situation qu'ils ont acquise !

Malgré l'« homogénéité » des ministres en place, rien n'a été fait pour libérer le peuple de ses véritables ennemis, ces ennemis qui ont nom : la faim, la misère, l'ignorance, l'humiliation, l'injustice et tous ces autres qui font cortège avec ceux-ci, tels que : la peur, la convoitise et la haine...

Il serait pourtant grand temps d'oublier nos querelles intestines et le devoir de tous les Marocains est de prêcher la concorde au lieu de la haine.

La bataille de l'indépendance n'a été gagnée que par la lutte et le sacrifice du peuple marocain tout entier. Pourquoi donc le peuple n'est-il pas à nouveau uni pour réaliser la construction d'un Maroc puissant, prospère et moderne ?

Nous croyons utile de prendre la parole pour supplier tous nos leaders politiques d'employer leur prestige pour obtenir à nouveau l'union du peuple et le rapprochement des partis politiques, car nous ne permettrons jamais que notre Patrie se perde par des querelles partisans.

Travaillons donc tous de la main dans la main, prenons la même charrette pour labourer le sol marocain sous l'égide de notre Guide Suprême Sa Majesté le Roi, symbole de notre unité et de notre grandeur, comme nous nous sommes groupés derrière lui pour obtenir notre indépendance.

Mohamed NASSIK
Mogador

L'affaire de la Communauté Israélite de Casablanca

SILENCE TROUBLANT du Ministère de l'Intérieur

Dans notre dernier numéro nous nous sommes préoccupés des conditions illégales dans lesquelles avait été désigné le dernier Comité de la Communauté Israélite et nous avons fait part de l'émotion exprimée par nos concitoyens israéliens dans un courrier très volumineux.

Il nous apparaît nécessaire de revenir sur cette question car en effet la situation actuelle constitue une manifestation d'arbitraire administratif qui ne saurait être approuvée et qui doit être combattue.

D'autre part les plus hautes autorités de ce Pays ayant, à maintes reprises, exprimé qu'il convenait de diriger le Maroc sur le chemin de la démocratie, il est constant qu'en substituant à des élections régulières et prévues par la loi, une désignation administrative, le principe du fonctionnement démocratique des institutions de ce pays a été méconnu.

En troisième lieu et ceci est peut-être le plus grave la loi a été méconnue bien que résultant d'un texte formel qui est toujours en vigueur et qui remonte au 7 mai 1945.

C'est, en effet, le dahir du 7 mai 1945 qui réorganisa les Comités de Communauté Israélite marocaines.

Ce dahir faisait suite à celui du 22 mai 1918 qu'il abrogeait.

Les nouvelles dispositions, dont il faut répéter qu'elles sont toujours en vigueur, précisaient d'abord le but de ces Comités qui doivent d'une part, assister les indigents, et, d'autre part, assurer la bonne marche des fondations pieuses.

Il était prévu, en outre, que ceux-ci peuvent veiller à l'administration du culte et recueillir des avis et présenter des suggestions sur toutes les questions qui peuvent intéresser la Communauté.

Ces Comités, aux termes de l'article 2, comprennent exclusivement le Président du Tribunal rabbinique et en outre des notables israéliens d'origine marocaine désignés « après une consultation au scrutin secret organisée sous le contrôle des autorités administratives locales ».

Les personnes qui prennent part aux élections sont les principaux notables qui versent des « nédabots » à la Caisse de Bienfaisance du Comité, les administrateurs de synagogues, ainsi que les membres des Bureaux des Associations Israélites locales légalement constituées.

Une fois les élections faites la liste des élus est présentée au Président du Conseil (à l'époque le Grand Vizir), mais doit comprendre un nombre supérieur de moitié à celui des membres à nommer. Le Président du Conseil fait un choix sur la liste qui lui est ainsi communiquée et fixe définitivement la composition des comités, dont les personnes qui le composent, varient de 8 à 20 suivant l'importance de chaque communauté.

On aperçoit ainsi le mécanisme de ces élections qui combinent heureusement la liberté des Comités et le pouvoir de contrôle de l'Administration supérieure.

Ces Comités, est-il besoin d'ajouter, disposent d'un budget qui est alimenté non seulement par les dons, les quêtes, par le revenu des fondations pieuses, mais encore par le produit des taxes israéliennes.

Il est même prévu chaque année une réunion des Présidents des Communautés en assemblée annuelle en mars de chaque année à Rabat.

Ainsi les Comités disposaient d'un organisme qui avait leur confiance et qui pouvait ainsi veiller non seulement à l'observation des règles religieuses, mais encore aux secours des indigents et assurer ainsi le parfait fonctionnement de ces Communautés.

Ce régime libéral et démocratique a été radicalement transformé par la décision administrative du Gouverneur de Casablanca qui a, sans droit, mis fin aux fonctions du Comité en exercice qu'il a remplacé également sans droit par un autre Comité, que les membres de la Communauté se refusent à accepter comme légitime.

Nous tenons à répéter que cet acte arbitraire est contraire à la loi, contraire aux principes démocratiques, contraire aux principes des règles de détermination des communautés et qu'il doit être mis fin sans délai à cette situation.

LE MAROC ET LA ZONE FRANC

Un bref coup d'œil sur l'organisation monétaire mondiale permet de constater, qu'à de rares exceptions près, les pays grands et petits, se trouvent groupés en zones monétaires.

Qu'est-ce une zone monétaire ?

C'est un ensemble de territoires dans lesquels il est « fait usage soit d'une monnaie commune, soit plus généralement de plusieurs monnaies dont l'interdépendance se manifeste à la fois au point de vue interne et au point de vue externe ».

Du point de vue interne l'unité de la zone se traduit par des facilités plus ou moins grandes de convertibilité entre les diverses monnaies constitutives.

Du point de vue externe : elle se traduit par la dépendance plus ou moins étroite, de toutes les monnaies constitutives par rapport à la monnaie pilote (celle qui donne son nom à la zone) quant aux conditions de leur échange avec les monnaies extérieures à la zone.

La zone monétaire ainsi définie, il s'agit pour le Maroc de fixer sa position par rapport aux différentes zones — deux attitudes sont possibles — indépendance par rapport à toutes les zones ou adhésion à une des zones existantes.

L'INDEPENDANCE

La question serait de savoir si dans l'état actuel, le Maroc est de taille à affronter l'économie mondiale dans une libre compétition. Pour parler clairement nos ressources naturelles sont elles assez importantes pour nous permettre d'équilibrer notre balance commerciale ? Sommes nous en mesure de disposer d'autant de devises fortes qu'il faut pour équiper notre

pays et contribuer à l'épanouissement de notre économie ? Pouvons-nous disposer d'une encaisse-or qui assure la stabilité de notre monnaie ? En un mot si notre système monétaire devenait indépendant pourrions-nous accroître notre production nationale pour améliorer le niveau de vie de la population ?

Pour l'instant, et dans le contexte économique politique actuel le Maroc n'est pas en mesure d'avoir une monnaie qui se détacherait des zones monétaires existantes.

L'éventualité de l'indépendance monétaire écartée avec quelle zone le franc marocain peut-il s'allier, former un bloc, propéger et se défendre contre les géants de ce monde, la livre ? le dollar ? le rouble ? l'escudo ? ou le franc ?

Quand on considère les importations et les exportations du Maroc et la possibilité de crédit qu'il peut obtenir pour parfaire son équipement, on est logiquement conduit à opter pour la zone franc.

Au surplus, il est un autre facteur, peut-être seulement momentanément mais impérieux, qui vient encore restreindre notre liberté de choix. Les milieux financiers français, tant publics que privés, feignent de s'inquiéter de l'incertitude de nos intentions et en prennent prétexte pour remettre en question l'appui dont notre économie et nos finances bénéficiaient jusqu'à ce jour : facilités de trésorerie, investissements publics et privés, maintien de l'équilibre de la balance des comptes, soutien artificiel des cours de notre production par voie d'importations massives en franchise, etc. etc...

(Lire la suite en page 10)

EDOUARD HERRIOT EST MORT

Démocrate, il l'était jusqu'au bout des ongles. Riche d'un humanisme qui ne devait jamais se démentir, la pipe aux lèvres et la déclaration des droits de l'homme dans le cœur, il allait radicalement dans les méandres de la politique et du pouvoir.

— En politique disait-il, il faut être trop honnête pour l'être assez.

Il trébalaient cette phrase comme un drapeau au milieu de toutes les compromissions qui l'entouraient. Mais ce qu'il préférait entre toutes choses, c'était réfléchir. Ce cartésien pensait que la vérité est une et qu'elle ne pouvait souffrir d'amputation. De Normale Supérieure à la Présidence d'honneur de l'Assemblée Nationale française, Edouard Herriot, tantôt ironique, tantôt indigné, toujours honnête alla de bataille en bataille, de l'affaire Dreyfus à la C.E.D.

Maire de Lyon, il était également écrivain et sa plume fouilla allégrement la vie, de Mme Récamier et celle de la République. Admirateur de Barrès, il enragea contre le Général de Gaulle et fut l'homme de la chute du premier résistant de France. Voir un général au pouvoir choquait profondément son sens républicain. A un député qui voulait défendre le Général, Herriot lâcha dans un sourire :

— Il est beaucoup trop grand pour être vrai.

Il faut reconnaître que le Maire de Lyon avait eu de nombreux ennuis de la part des militaires depuis sa prise de position en faveur du capitaine Dreyfus jusqu'à son arrestation ordonnée par Pétain.

De son passage à Normale-Sup, le Président Herriot avait acquis la certitude que l'école devait devenir obligatoire, gratuite et unique. Cette laïcité farouche devait lui valoir de sérieuses inimitiés de la part de la droite classique. Imperturbable, malgré la maladie qui le minait depuis longtemps, convaincu de la justesse de ses positions, il défendit jusqu'au bout le principe de l'école laïque. Radical et président du parti, il chercha en Mendès-France le dauphin dépositaire du sens républicain qu'il portait en lui-même.

De Moscou à Washington, sa pipe faisait concurrence aux cigares de Winston Churchill. Français moyen, Edouard Herriot aimait le peuple plus que tout. Sa meilleure amie était Césarine, la servante au grand cœur, la seule personne au monde qui pouvait se permettre de le faire taire même quand il avait raison.



Il avait les yeux très bleus et la conscience pure. C'est un des plus grands hommes politiques du vingtième siècle qui vient de disparaître. Il a tenu à laisser derrière lui un ultime message.

— La Rhur... La Rhur...

Le réarmement de l'Allemagne le tortura jusqu'au moment de sa mort.

A l'heure où en politique la morale est chaque jour foulée au pied et reléguée dans le placard aux accessoires, Edouard Herriot qui détestait les symboles se dresse comme l'exemple ultime d'un homme qui n'a jamais voulu sacrifier l'honneur à la réussite.

— Je ne veux être qu'un brave homme rien de plus.

Il y réussit pleinement et ce plébien des bords du Rhône n'a pas fini de faire entendre sa voix de grand démocrate à tous ceux qui seraient tentés de transgresser les principes pour lesquels il s'est battu.

Outre-tombe, Edouard Herriot président d'honneur de l'Assemblée Nationale française demeure redoutable pour les politiciens qui voudraient salir la démocratie.

Le parti radical socialiste français restera-t-il fidèle à la mémoire et aux principes de celui qui fut son guide éclairé aux jours les plus sombres de l'histoire de France.

« DEMOCRATIE »

LA REVOLTE DES CONSCIENCES

« Les sévices ou tortures infligés en Afrique du Nord ont soulevé dans la conscience française une vague d'horreur... »

C'est ainsi que débute un article de César Santelli, dans le journal « Le Monde » et c'est à peu près ainsi que doivent débiter tous les articles que le « suicide » de M^r Ali Boumendjel a suscité dans la presse française et mondiale.

Que M^r Ali Boumendjel se soit suicidé, ou qu'il ait été assassiné, comme l'affirme son frère, le résultat est le même, MORALEMENT, il a été assassiné par ses tourmenteurs. Nous n'insisterons donc pas sur cette ignoble tragédie.

Ce dont nous voulons parler, c'est de cette révolte de la conscience française devant les exactions commises par certains français. Nous sommes heureux d'assister à cette révolte, car, même aux jours les plus sombres que connaît le Maroc, et que connaît actuellement l'Algérie, nous avons fait confiance à

cette conscience française qui se révolte toujours contre l'arbitraire, l'injustice et l'illégalité... lorsqu'elle en est informée...

Le geste de M. Capitant, ancien ministre et professeur de droit qui ne se sent plus « capable d'enseigner dans une faculté française », est digne de la lignée de juristes français dont les avocats du Maroc sont fiers d'avoir été les élèves, aussi ne pouvons-nous qu'approuver hautement M^r Maurice Garçon, lorsqu'il écrit (toujours dans le « Monde ») : « Il ne faut jamais, quels que soient les faits, s'écarter des principes généraux qui sont à la base même de notre civilisation. Un de ces principes est que le droit doit toujours l'emporter sur toute autre considération, parce que, s'il assure le châtiement du coupable, ses règles strictes protègent l'innocent ».

Il fallait en effet qu'un juriste, qu'un avocat se soient élevés contre ces « dessaisissements obscurs », contre ces procédés illégaux, leur rôle, à l'un et à l'autre étant d'exiger que la lé-

galité ne soit pas transgressée. Nous aurions été heureux de voir de même les membres du Barreau, au Maroc, s'élever violemment contre les illégalités flagrantes qu'ils voient commettre chaque jour.

Certes, on nous objectera que la plupart des avocats exerçant au Maroc sont des Français et qu'ils se trouvent donc, du fait de l'indépendance de notre pays en position « d'étrangers » sur notre sol ?... L'argument ne nous semble pas valable, encore moins pertinent car, étrangers ou non, ils doivent, quoi qu'il puisse advenir, se comporter de manière à rester dignes de leurs robes et à servir noblement la justice dont ils sont les soutiens et les auxiliaires.

En effet, dans sa profession de foi, M^r Maurice Garçon parle de ces « supposés-délinquants » que les procureurs attendent en vain, bien qu'ils aient été incarcérés et inculpés. Il constate ensuite « qu'ils disparaissent pendant des périodes indéterminées, sans qu'on puisse même identifier l'autorité constituée qui a procédé à ces mesures d'instruction extraordinaires ».

Si de tels procédés le révoltent, que dirait-il de ce qui se passe au Maroc ?...

Combien sont-ils, en effet, ceux qui ont disparu sans laisser de traces après avoir été incarcérés par des « autorités », non identifiables, le plus souvent ?...

Combien sont-ils, ceux qui pourrissent dans des cellules de prison sans même que l'instruction de leur procès soit entamée ?...

Or a-t-on jamais eu l'occasion de lire dans les colonnes d'un journal du Maroc la protestation d'un avocat dont la conscience soit révoltée par cet état de fait ? Existe-t-il un professeur de droit qui ait refusé de continuer ses cours, se sentant « incapable d'enseigner » dans un pays où la loi n'est pas respectée ?... NON !...

La conscience française ne serait-elle donc capable de se révolter que lorsque la loi n'est pas respectée par ses nationaux ?... Peut-être, mais alors, qu'attend la conscience marocaine, elle, pour s'élever contre les enlèvements, les détentions arbitraires et la transgression constante des lois ?...

Thami OUAZZANI

ALI BOUMENDJEL martyr de l'Algérie libre

La mort d'Ali Boumendjel a bouleversé non seulement l'Afrique du Nord toute entière, mais aussi la France. Ancien membre du bureau politique de l'Union Démocratique du Manifeste Algérien, le parti de Ferhat Abbas, Ali Boumendjel avait rejoint les rangs du Front de Libération National où il militait activement en tant que responsable politique de la région d'Alger. Ancien délégué à l'Assemblée Algérienne, il n'avait jamais cessé le combat pour la libération de sa patrie pour en faire une République Algérienne. Dès le début de la révolution armée, il avait prêté assistance à tous ceux que l'arbitraire et la haine jetaient dans les prisons d'Algérie. Maintes fois dans les prétoires, sa voix puissante avait dénoncé les crimes et les tortures des soit-disant représentants de l'ordre. Défenseur, il savait se faire accusateur et face aux juges des tribunaux d'exception, il détachait de sa puissante carrure, un bras dont le doigt pointait vers le ministère public et renversait les rôles préfabriqués, transformait une parodie de justice en réquisitoire contre les juges.

Il était fatal, si la fatalité avait un sens, qu'il rejoignit dans les fers ceux dont il avait assumé fraternellement la défense. Peu importe qu'il se soit suicidé ou qu'il ait été assassiné. De toutes façons, nous connaissons les responsables de sa mort : ce sont tous ceux qui voulaient rester sourds à l'appel du frère d'Ali Boumendjel qui demandait que l'on accorde à son frère les droits et les sauvegardes que tout accusé a le droit d'attendre de la loi. Les responsables de sa mort, ce sont tous ceux qui permettent que l'on tue, que l'on emprisonne, tous ceux pour qui la guerre d'Algérie rejoint l'imagerie d'Épinal. Les responsables de sa mort ce sont les Lacoste dont les mensonges éhontés confondent les esprits les plus crédules. Lacoste n'a-t-il pas osé prétendre qu'il ne savait pas ce qu'était devenu Boumendjel qu'il croyait en camp de résidence surveillée ? Ou bien, Lacoste ment et c'est ce qui est le plus probable, ou bien que, penser d'un ministre résident aux yeux de qui on peut faire à tout moment disparaître un responsable régional du F.L.N., sans qu'il s'en inquiète ou s'en aperçoive. Il serait plus courageux pour Lacoste de prendre ses responsabilités en cautionnant ouvertement l'assassinat d'Ali Boumendjel. Personne ne peut prétendre que ce suicide, si suicide il y a, n'était pas prévu. Il devient classique à Alger de se suicider ou de tenter une évasion, les parachutistes du général Massu restant les exécuteurs testamentaires.

Il n'est pas possible d'imaginer les tortures et les affres de l'angoisse qu'a dû éprouver Ali Boumendjel. La conscience se révolte et il faut que le monde entier se lève pour défendre tous les futurs Boumendjel algériens. Témoin et martyr, c'est au rang de pur héros que vient de prendre place dans l'histoire Ali Boumendjel et pas seulement dans l'histoire algérienne, mais dans la noble Histoire des martyrs mort pour les grandes causes. En France même les réactions sont violentes contre la mort d'un homme que beaucoup de ses adversaires considéraient comme propre et loyal. Il n'y a que les Lacoste et consorts pour tenter de salir les médailles.

Il fut un temps, où l'on savait peser...
à un adversaire malheureux. Il fut un temps où l'on savait reconnaître l'héroïsme dans le camp

d'en face. Il y a aujourd'hui dans cette guerre d'Algérie, la méconnaissance totale, de ce qui fit autrefois la grandeur de l'homme. Ce n'est pas les Boumendjel, ni les Algériens que Lacoste tue en Algérie, c'est l'image que l'on se faisait dans le monde de la France. Il n'est pas sûr que la France le pardonne à Lacoste et à ses mandants.

La grandeur héroïque d'un Ali Boumendjel est plus vivante et plus réelle que la hargne des tueurs et des assassins. Nous étions les amis d'Ali Boumendjel, nous sommes aussi ses disciples, car la grandeur d'un homme se mesure au sens qu'il a su donner à sa mort. Ali Boumendjel est un témoin que l'on ne peut plus assassiner. Derrière ses lunettes, son regard plongeait franc dans les yeux de ses interlocuteurs. C'est une leçon que nous saurons retenir, de celui qui sut aussi regarder la mort en face.

Ahmed BENSOUDA

LE MAROC ET LA ZONE FRANC

(Suite de la page 9)

Nous ne devons pas sous estimer cette inquiétude puisqu'elle a déjà causé un arrêt dans la construction et dans les investissements, la mise en veilleuse de l'économie marocaine, et le repli des capitaux français et étrangers : ce qui plonge notre pays dans le marasme économique et dans le chômage.

Quel est le mécanisme actuel de la zone franc et quels assouplissements doit-on apporter à ce mécanisme pour que la souveraineté marocaine ne soit pas diminuée et pour que nos intérêts supérieurs soient garantis ?

La zone franc se caractérise par les faits suivants :

a) Du point de vue interne.
L'existence de parités fixes de change.
La libre convertibilité des diverses monnaies en francs métropolitains par le jeu des transferts dans le cadre du compte d'opérations.
b) Du point de vue externe.
Uniformité de la réglementation des changes.
Mise en commun des ressources en devises, en vue d'une attribution autoritaire en fonction d'un plan d'importations.

L'ensemble des problèmes que pose le fonctionnement de la zone franc, notamment la négociation des accords commerciaux et de paiement est du ressort exclusif du Ministère français des Finances et du Gouverneur de la Banque de France qui jouit en fait d'une influence décisive, le comité monétaire de la zone franc étant simplement consultatif.

LES POSSIBILITÉS D'AMÉNAGEMENTS
Ces possibilités devraient d'abord porter sur la direction de la zone franc, la voix du Maroc doit être entendue dans tous les débats intéressant la zone franc, en outre l'accord préa-

lable de notre gouvernement doit être nécessaire pour toutes les décisions l'intéressant directement.

Il faut aussi que le Maroc soit admis directement dans tous les organismes internationaux notamment à l'Union Européenne des Paiements (U.E.P.).

Il faut de même que les accords commerciaux et de paiement qui permettent et qui dirigent le commerce extérieur de l'Empire chérifien soient désormais négociés directement par le gouvernement de Rabat, sauf à en communiquer ensuite le texte aux instances supérieures de la zone franc.

Nous devons aussi avoir un Office des Changes national qui ait des relations étroites avec l'office équivalent français mais qui en soit indépendant.

Notre office gèrera directement les devises que peuvent nous rapporter nos exportations et s'il y a lieu des emprunts.

Autre aménagement d'importance il faut donner au franc marocain la possibilité juridique — dut-elle rester théorique dans un avenir prévisible — d'adapter le taux de sa parité au franc français à toutes les circonstances économiques nouvelles et à tous les facteurs de différenciation des deux économies.

Il ne faut pas se dissimuler que quelques-uns des aménagements suggérés ci-dessus vont à l'encontre de l'idée d'association, de mise en commun, qui est à la base de zone monétaire. Nous ne devons pas nous embarrasser de pré-occupations doctrinales, seules les considérations empiriques et l'exemple des positions de l'Australie, de l'Inde, du Pakistan et de l'Afrique du Sud dans la zone sterling doivent nous guider et nous inspirer. **LE DIPLOMATE**

« Les chemins qui montent » de Mouloud Feraoun ou le roman d'un faux-monnayeur

En 1953, le « PRIX POPULAIRE » couronnait le second roman de MOULOUD FERAOUN, « LA TERRE ET LE SANG ». Le jury ne s'y trompait pas : l'écrivain n'appartenait-il pas à la lignée des romanciers régionalistes (et l'Algérie est une région française), ne décrivait-il pas un coin de France peu connu des gens de lettres parisiens ? Et, dans « ce décor de montagnes sculptées d'hommes rudes et fiers, au cœur de ce monde berbère qu'il ignore l'Europe », ne broyait-il pas une tragédie sauvage, à l'image, sans doute, de ses compatriotes ? L'auteur avait du talent, l'histoire du pittoresque, l'Algérie avait trouvé son Henry Bordeaux, ou le récompensa donc, et on l'intégra. L'intégration réussit.

Je n'en veux pour preuve que son dernier roman, « LES CHEMINS QUI MONTENT ». Inattendu, je suppose, du précédent, MOULOUD FERAOUN l'a recommencé. Comme le génie, la médiocrité à la rumination laborieuse ; mais, à sa différence, elle est stérile.

L'action se déroule en Kabylie, dans le même village de montagne, avec les mêmes habitants, toujours aux mêmes coutumes, toujours aussi rustres, aussi mesquins, aussi désœuvrés. Rien n'a changé. On va à la fontaine, on travaille son champ, on s'occupe du voisin. Le voisin, c'est Amer n'Amer — un père kabyle (assassiné autrefois), une mère française, — Amer qui revient de France, raton là-bas, bâtarde ici, l'homme largué, dépaycé, l'étranger. Etranger aux autres, ça lui est égal, étranger à soi, ça le préoccupe. Peut-être trouverait-il, dans l'amour de la belle Dehbia, une chrétienne, comme la justification de son existence ; mais Mokrane, un jour, l'a prise de force, tout est truqué, Amer, dans sa douleur, songe au suicide... Mais il a manqué sa vie et il ratera sa mort : un soir de tempête, Mokrane, qui le jalouse, l'abattra d'un coup de revolver.

Voilà. C'est tout. Un drame sentimental dans un village kabyle. Un village bouclé sur lui-même, « plaqué au haut d'une colline », en dehors de l'histoire et du temps. Des gens qui ont les histoires de tout le monde et de toujours. Le quotidien de l'éternité. Il y a des dates, pourtant, dans le Journal d'Amer, qui commence le « 20 janvier 1955 », et se termine le « 30 janvier 1955 ». On se demande pourquoi. Si : ça permet quelques remarques sur le temps qu'il fait ! « ...Au petit matin, il s'est mis à pleuvoir » (c'est le 26 janvier), tandis que, la veille, « Une nouvelle couche de neige est venue couvrir la première » ; ça fait couleur locale, la note du jour. Mais ça devait être vrai il y a cent ans, et demain aussi. Une série de demains, dans ce roman, qui ressemblent aux avant-hiers

d'aujourd'hui. 1953, LA TERRE ET LE SANG, 1957, LES CHEMINS QUI MONTENT : les titres, les dates, les événements, les gens, les histoires, tout est interchangeable, tout se ressemble, tout se confond dans l'intemporalité abstraite d'une Kabylie où il ne se passe rien. Gens sans âge dans un pays sans date. On a planté le décor (toujours le même, bien qu'un peu moins « pittoresque ») et, dedans, des personnages qui s'analysent, se scrutent, se tâtent une âme toujours inquiète, la conscience qui tourne en rond et ne s'attrape jamais, et se dégoûte. L'auteur connaît ses Classiques : l'action se voudrait intérieure... Dehors, il n'arrive jamais rien.

Pourtant, dehors, ça cogne. Depuis trois ans. Ça tire de partout, les mechtas brûlent, les copains souffrent, ils crient sous les tortures, on leur arrache les ongles et on leur passe le courant, mais ils ont choisi, la liberté ou la mort, ils tiennent bon, et côte à côte, dans la révolte, en prison, au maquis, ils conquièrent le droit d'être hommes, de vivre et de mourir en hommes. Ils se font hommes, ils se font frères, ils se font Algériens. Ils ne se font pas FERAOUN. Dans « le paisible village d'Ighil-Nezman », les filles, joyeuses, chahutent à la fontaine... En Algérie, armées de mitraillettes, elles font la guerre. Là-haut, sur la colline inspirée, les Ait-Larbi chicanent les Ait-Slimane, histoires de femmes, d'héritages, de tuiles cassées... En bas, au pays des gueules cassées, les Aicha, les Brahim, les Mohamed, unis dans un même refus, accrochés à un même espoir, mènent une lutte rédemptrice ; et tandis qu'avec ses camarades, l'intellectuel algérien fait la révolution, le pense-petit du « village », lui, fait son Journal Intime.

Que voulez-vous qu'il fasse ? Amer n'Amer a quitté l'histoire, il joue à l'homme abstrait : « Tout ce que font les vivants n'est qu'un jeu puéril » ; il se regarde l'âme, et s'en contente. Ses compatriotes, « ils ne sont pas intéressants », il les fuit. Encore distingue-t-il : des uns, les Kabyles, « (il) s'en fiche » ; son obsession : « Oublier que je suis Kabyle, Algérien. Et je dis à mes copains que nous devons tous oublier que nous sommes Kabyles, Algériens » ; mais les autres, les visages pâles, « les privilégiés », il « les aime mieux », il se « sent plein de tendresse pour eux ». Ils sont racistes ? Qu'importe, ils sont chez eux, il ne faut pas leur en vouloir « ils récoltent le fruit de leurs efforts, ils sont peut-être les héritiers d'une longue suite de souffrances, d'un travail acharné qui a duré des générations », tandis que « nous, nous ne valons pas cher, nous sommes incultes comme nos terrains en friche ». Il n'y a rien à faire, rien

d'autre à faire que fuir : « Pour ce qui me concerne, c'est facile : je m'évade ». Les chemins qui montent ? Mais non ! Les chemins qui glissent, qui glissent tout doucement vers le gouffre. Roman d'un raté, qui est aussi un roman raté.

Peu importent ses qualités littéraires, qu'un peu de bonne volonté découvrirait, j'imagine. L'auteur met comme il faut les virgules, connaît l'imparfait du subjonctif, il ne néglige pas l'originalité : « La Kabylie est un cadavre rongé jusqu'au cartilage », et sa phrase, à la sortie du village (p. 184) dégringole à la manière de l'autobus : « Et le morne convoi dévalait du haut des crêtes vers la plaine comme si le véhicule s'était chargé de picpucer en grinçant, vers quelque gouffre insondable, nos espoirs insensés ». Ponctuation, adjectifs, rythme, ces vertus-là sont incontestables. Mais d'ordinaire, je veux dire dans une œuvre de valeur, elle n'ont qu'une importance relative, on les trouve « par dessus le marché » : Ici, le superflu tient lieu d'essentiel, l'essentiel est absent, et cette absence constitue une trahison : MOULOUD FERAOUN a cédé à la tentation de l'irresponsabilité, son roman — le roman d'un Algérien dans l'Algérie en guerre — telle une méduse échouée, flotte à la dérive de l'histoire.

C'était tant, j'en conviens : quand on est bourgeois « populiste », on doit faire son devoir correctement, et satisfaire son public. Le public de FERAOUN ne peut être que français (je vois mal les Moujahidines discutant le soir, à la veillée, des œuvres du frère Mouloud...) — et encore s'agit-il d'une certaine catégorie de Français : les clients des Editions du Seuil, légèrement progressistes, l'esprit entr'ouvert, mais tricolore, — pour tout dire, des humanistes français. Lecteurs sensibles au « folklore » algérien, à condition qu'il soit inoffensif, accessibles au drame de conscience d'un intellectuel algérien, pourvu qu'il demeure « intérieur ». La plume de FERAOUN ne crachera donc pas le feu ; servile, elle ne se révoltera pas, reconnaissante, elle ne contestera pas l'ordre établi ; mais parfois, comme prise d'un vague regret, on la sentira malheureuse. FERAOUN aurait-il conscience d'avoir failli à sa mission ?

Il me semble, en effet, qu'un écrivain, quoi qu'il fasse, ne cesse d'être homme. Comme tout homme, il est situé, il existe dans un contexte historique, il est daté, localisé, c'est un être temporel, et son activité créatrice elle-même est engagée. Se prétendre « dehors », c'est encore une manière de vivre le fait inéluctable qu'on est « dedans », c'est prendre position, car l'abstention à l'essai est un choix. Chaque geste porte, et chaque parole, et tout écrit. Il y a là une responsabilité de fait,

il n'y a pas moyen de s'y soustraire, mais il faut en prendre conscience, afin de la rendre efficace, c'est-à-dire utile ; car l'inconscience équivaut ici à de la mauvaise foi, elle constitue un sabotage, et comme un engagement à rebours. Personne ne peut choisir de ne pas être responsable, « nous sommes embarqués », mais il appartient à chacun d'assumer ses responsabilités.

Qu'il le veuille ou non, l'écrivain est donc « dans le coup ». Comme l'écrit Sartre, « il est en situation dans une époque : chaque parole a des retentissements, chaque silence aussi. Je tiens Flaubert et Goncourt pour responsables de la répression qui suivit la Commune, parce qu'ils n'ont pas écrit une ligne pour l'empêcher ». Se taire, c'est approuver ; et FERAOUN, qui n'évoque pas d'un mot les violences du système colonialiste, qui les couvre d'un silence éloquent, par là-même y consent, et les excuse. Amer n'Amer se tue, ou presque, et sa volonté de suicide signifierait l'échec d'un système ? Elle manifeste plutôt la défaite d'Amer, et le condamne seul, car FERAOUN n'est pas mort, ni ALI CHEKKAL, — et les autres se battent. La mort d'Amer condamne la révolution algérienne.

Il y a plus. Tout écrit est un acte, tout écrit représente une prise de conscience individuelle qu'il a pour tâche de rendre générale. On n'écrit jamais pour soi, mais toujours pour autrui. L'écrivain a donc, en tant qu'écrivain, une fonction sociale à remplir. Ceux du XVIII^e siècle français, jusque dans leurs contes et leur théâtre, l'avaient compris. Sa mission est d'éclairer l'époque, de la dévoiler à elle-même, et d'aider à sa transformation.

Le romancier n'échappe pas à ce devoir. On attend de lui qu'il nous présente une image complète de la condition humaine, telle que l'époque la détermine. Présentation qui sera en même temps contestation, car « écrire, c'est nommer, et nommer, c'est changer » (Sartre). FERAOUN s'y refuse, qui entend conserver ; aussi n'écrit-il pas, il gribouille, mais les graffitis n'ont rien à voir avec la littérature. Le malheur, c'est qu'on les lit.

L'art se soumettrait donc à l'actualité ? Mais s'y refuser, c'est la ratifier encore, et à rebours. Autant exister à l'endroit, boudier ne sert à rien. Les PROVINCIALES, les LETTRES PERSANES, furent-elles autre chose que des ouvrages d'actualité ? Et la beauté leur fut donnée par surcroît.

On ne la trouve point, hélas, dans LES CHEMINS QUI MONTENT. L'élégance, comme la vérité, en sont absentes. Fausse monnaie pour les bourgeois de Paris, ce roman leur donnera bonne conscience.

M. MASCHINO

Le drame de la Justice Marocaine SCANDALE A OUEZZANE...

(suite)

par Me Thami Ouazzani

Dernièrement, j'ai entretenu nos lecteurs du drame de la justice marocaine et en particulier des arrestations et perquisitions illégales opérées à Ouezzane par des fonctionnaires relevant du MINISTÈRE de l'Intérieur.

Je pensais que le nombre de ces arrestations scandaleuses se limitait à deux ; mais, je viens d'apprendre qu'il existait une troisième victime des agissements du Super-Caïd d'Ouezzane.

Il s'agit d'un commerçant, honorablement connu : SI MOHAMED BEN GUEDDOUR, arrêté arbitrairement et illégalement, toujours sur ordre du même fonctionnaire, le 18 février 1957, à 17 heures 30.

Conduit, immédiatement après son arrestation, à la geôle de l'ex-contrôle civil, MOHAMED BEN GUEDDOUR a été incarcéré et le régime cellulaire lui a été appliqué pendant un temps supérieur à celui prévu par la législation en vigueur.

Le même jour, vers 22 heures, sans aucune décision motivée, sans le consentement de la personne arrêtée et à son insu, une perquisition a été effectuée au domicile de cette dernière.

A une heure du matin, la mère de MOHAMED BEN GUEDDOUR recevait la visite des « enquêteurs » (sic) et son domicile était perquisitionné, à son tour, dans les mêmes conditions.

Mentionnons que les méthodes employées par les fonctionnaires ouazzanis chargés des perquisitions n'ont rien à envier à celles pratiquées par les agents du Protectorat ; les deux clichés publiés ci-contre représentent le domicile de la personne arrêtée, après le passage des agents du Super-Caïd d'Ouezzane.

Quant aux dispositions des articles 96 et 97 du Dahir du 24 octobre 1953 formant Code de procédure Pénale, dont nous reproduisons ci-dessous le texte, elles sont ignorées (il n'y a pas que cela !!!) par le Super-Caïd.

Article 96 : « Aucune perquisition ne peut être faite la nuit, dans l'habitation d'une personne. Toutefois, il peut être dérogé à cette règle en cas de crime ou de délit fla-



Après la visite des... enquêteurs

« grant ou par décision motivée ou avec le consentement de la personne chez laquelle la perquisition doit être opérée.

Article 97 : « Le juge chargé de l'instruction ou l'officier de police judiciaire qui procède à une visite domiciliaire doit, s'il est nécessaire, se faire assister par une femme de confiance (arifa)... ».

Il est inutile de préciser qu'aucune des dispositions des articles sus-mentionnés n'a été respectée : il n'y avait, en l'occurrence, ni crime, ni flagrant délit, ni décision motivée et la perquisition a été effectuée à l'insu de la personne arrêtée, à une heure illégale.

Quant aux conditions matérielles de la perquisition, les photographies sont éloquentes par elles-mêmes.

Mon ami, MOHAMED BEN GUEDDOUR, a confié la défense de ses intérêts à un confrère de Rabat, spécialisé dans ce genre d'affaires.

Mon confrère, que j'ai rencontré dernièrement à Casablanca, m'a fait part de son indignation et m'a notamment déclaré :

« Du temps du Protectorat — j'ai défendu, entre les années 1953 et 1955, 1.597 patriotes marocains — si les Chefs de Bureau des Affaires Indigènes refusaient souvent de me recevoir, par contre, là où j'étais reçu, j'étais autorisé à communiquer librement avec mes clients ; à Ouezzane, le Super-Caïd a fait contrôler l'entretien que j'ai eu avec mon client par deux mokhazenis qui ont exigé que je m'exprime en langue arabe uniquement.

« Les ordres donnés étaient si stricts que l'on m'a interdit de faire signer une demande de mise en liberté provisoire à mon client, les mokhazenis prétextant qu'il s'agissait d'une « chikaya » dirigée contre leur chef : « Le Super-Caïd ».

Mon confrère n'a pas eu davantage de chance que moi, pour prendre connaissance du dossier de son client.

EN REALITE, IL N'Y AVAIT PAS DE DOSSIER.

« J'ai arrêté votre client sur ordre de mes supérieurs ; j'attends des instructions », c'est le titre de la récitation apprise par cœur par le Super-Caïd d'Ouezzane et répétée systématiquement aux conseils des personnes arrêtées par ses agents.

Quant à l'adjoint du Super-Caïd, sa récitation est la suivante : « Nous avons reçu des ordres pour arrêter votre client ; le dossier de cette affaire est dans la serviette du Super-Caïd qui est en déplacement à Rabat ».

Ainsi, MOHAMED BEN GUEDDOUR, a été incarcéré pendant plusieurs jours, sans mandat de dépôt et dans une cellule digne des régimes colonialistes.

A propos du régime cellulaire, nous nous adressons particulièrement et avec insistance à M. le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, pour qu'il prenne en charge toutes les geôles du Maroc, ou tout au moins, rende une visite aux différentes geôles qui couvrent le pays et spécialement celles de Marchand et Outai-Ei-Hadj, de fameuse réputation.

Qu'attend Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire pour faire afficher, dans toutes les geôles du Maroc la législation sur le Régime Pénitentiaire ainsi que le tableau de l'Ordre de Messieurs les Avocats ?

Beaucoup de Caïds et même de Super-

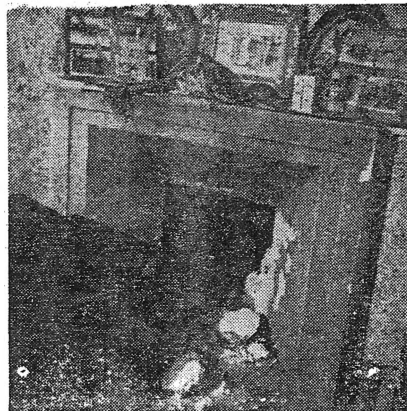
Caïds ignorent, en 1957, que les prisonniers prévenus ne sont pas astreints au travail et que la durée du régime cellulaire est très courte.

Revenons à l'affaire Ben Gueddour.

Monsieur LE JUGE-DELEGUE d'Ouezzane, consulté, a répondu, cette fois encore, qu'il ignorait l'arrestation de son justiciable : MOHAMED BEN GUEDDOUR qui demeure à OUEZZANE-VILLE.

Les parquets du Haut Tribunal Chérifien et du Tribunal Régional de Rabat, consultés, ignoraient, eux aussi, cette arrestation arbitraire.

Le Super-Caïd, dérangé dans son arbitraire par Messieurs les Avocats, s'est efforcé pendant plusieurs jours, d'obtenir un mandat de dépôt afin de couvrir l'illégalité et l'arbitraire de son geste.



Comment se présente une maison visitée.

MOHAMED BEN GUEDDOUR, transféré à Rabat, est enfin présenté à des juges : Son Conseil pourra enfin communiquer librement avec lui et lui faire signer sa demande de mise en liberté provisoire.

Nul doute que la vérité sera faite sur cette affaire et que la justice redressera les torts. Mais nous regrettons que le Ministère de l'Intérieur reste passif devant les exactions de ses fonctionnaires et ne prenne pas des sanctions sévères contre tous ces apprentis dictateurs qui déshonorent le Maroc indépendant.

PROPOS D'AUTRUI

DE L'ARBITRAIRE

Par MAURICE GARÇON

de l'Académie française

Toutes les fois que des convulsions politiques intérieures ou extérieures mettent le tumulte dans la société, ceux qui gouvernent et se sentent débordés ont une tendance à recourir à l'arbitraire pour maintenir l'ordre dont ils se considèrent comme les gardiens exclusifs. De là les lois d'exception qui fournissent des solutions faciles mais qui portent atteinte aux principes constitutionnels les plus impérieux. Lorsque le temps a passé et que les mesures prises ne relèvent plus que de la critique de l'Histoire, il est rare qu'on ne constate pas que non seulement elles n'ont été que d'assez misérables expédients, mais encore — ce qui est plus grave — qu'elles ont été inefficaces et n'ont servi en faisant des martyrs, qu'à renforcer le développement des opinions ou des doctrines subversives qu'on avait pour dessein d'étouffer.

Sans doute il peut arriver que dans certaines heures tragiques où la patrie est en danger il soit nécessaire pour maintenir l'ordre de recourir temporairement et le plus brièvement possible — comme faisaient les Romains de la République — à des mesures dictatoriales, mais pour éviter que le pouvoir, dont l'autorité a toujours tendance à abuser, se livre à des excès il convient d'organiser, dans toute la mesure du possible, le contrôle de décisions qui portent atteinte injustement soit par passion

aveugle, soit par légèreté désinvolte, à des droits qui sont essentiels et sans lesquels il n'existe plus de garantie pour le citoyen.

Parmi les problèmes graves qui se posent aux époques troubles celui de la violation de la liberté individuelle est peut-être le plus important de tous.

Lorsque la société est bouleversée l'activité de certains individus peut constituer un danger. La première idée qui vient alors au pouvoir est de les supprimer de la communauté en les incarcérant. S'ils se sont rendus coupables de quelque infraction à la loi pénale la solution est aisée. Mais s'ils n'ont commis aucun crime, si leur activité qu'on juge nocive se traduit seulement par une attitude, des propos ou, pour parler net, par la manifestation d'une liberté de conscience qu'on estime subversive, les mesures de coercition qu'on peut envisager revêtent une gravité d'autant plus exceptionnelle qu'elles ne dépendent plus que de l'arbitraire. Dès lors la tentation est grande d'abuser. La prudence du début est vite abandonnée. C'est une solution si facile que de se débarrasser de contradicteurs en les internant sans avoir à motiver la décision et sans être contrôlé. Historiquement de pareils expédients ne sont pas toujours la preuve de gouvernements forts.

(Le Monde)